



L'élan N°37 JUIN 2021 **DE VILLY** LE BULLETIN MUNICIPAL DE VILLY-BOCAGE

DOSSIER : P.10
**AGRICULTURE(S)
DE NORMANDIE & DE VILLY**
RENCONTRES AVEC
CERTAINS DE NOS AGRICULTEURS

P.02
**FINANCEMENT PARTICIPATIF
DE L'ATELIER CULTUREL**

P.08
**BUDGET COMMUNAL
PREVISIONNEL 2021**

P.09
**VILLY
EN IMAGES**

P.26
**LE COIN
DES ASSOCIATIONS**

P.28
**ET POUR UN ETE AGREABLE POUR TOUS :
RAPPEL DE REGLES DE BON VOISINAGE**

Clôture de saison
2021 **FESTIVAL**
LES PIEDS DANS LES ETOILES
Gratuit

**3 & 4
JUILLET**
A VILLY-BOCAGE

6 scènes
& 1 CHAPITEAU !



LE MOT DU MAIRE

Chers Villyssoises et Villyssois,

Comme partout en France et dans le monde, ce premier semestre 2021 fut également compliqué pour nous tous à cause des restrictions sanitaires imposées par la pandémie du COVID. Malgré ces conditions difficiles, nous avons pu avancer dans la gestion de la commune ainsi que dans la programmation et la réalisation de plusieurs chantiers.

Tout d'abord, nous avons recruté en février notre nouvel agent Stéphane Lavarde qui nous donne complète satisfaction dans l'exécution de ces tâches (page 4) et pour lequel nous avons amélioré ces conditions de travail notamment par l'acquisition de matériel et d'outils nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

Nous avons voté en avril le budget de la commune, qui malgré quelques difficultés liées aux retards dans le versement de certaines subventions, il nous permettra d'achever des projets tels que la sécurisation des arrêts de bus (pages 5 et 6), la rénovation de la salle des fêtes (page 5) pour pouvoir vous accueillir dans de bonnes conditions une fois les conditions sanitaires le permettront, la réfection des écoles y compris la protection de la toiture de l'école maternelle, l'amélioration de la bibliothèque scolaire et les prestations de la cantine. Enfin, après finalisation de quelques détails, notre espace culturel « l'Atelier » ouvrira ses portes pour pouvoir recevoir les associations et créer des animations afin de redonner une convivialité à notre village. Pour toutes les actualités et les informations utiles relatives à la commune, n'hésitez pas à consulter notre site internet villybocage.fr

Dans le cadre de la lutte contre la covid-19, notre commune a organisé la mise en place d'une unité mobile de vaccination (page 9). Cette action destinée à la vaccination de personnes vulnérables a connu un grand succès puisque 200 environ ont été administrées.

Je remercie le Conseil municipal pour son dynamisme et travail au quotidien. Sans eux, la tâche du Maire serait très difficile, surtout en ces moments difficiles de confinement.

Je remercie également le personnel communal que ce soit au service technique, aux écoles et au secrétariat d'être toujours disponible pour vos besoins quotidiens et de leur présence malgré les restrictions sanitaires et de confinement.

Respectons les règles sanitaires en vigueur et pratiquons les gestes barrières encore et encore. De ce fait nous parviendrons à retrouver une vie sociale et conviviale avec familles, proches et amis.

À tous, je vous souhaite de passer un très bel été,

— Le Maire, Eric BAYEUX



Mairie de Villy-Bocage

1, Place de la Mairie
14310 VILLY-BOCAGE

www.villybocage.fr

02 31 77 01 66

Pour les urgences : 06 71 62 25 82
mairie-villy-bocage@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :
les mardis et vendredis,
de 16h30 à 18h30

AU SOMMAIRE

Financement participatif
page 3

Informations municipales
pages 4 à 7

Budget municipal 2021
page 8

Villy en Images
page 9

Dossier :
Agriculture(s) de Normandie
et de Villy
pages 10 à 13

Réunions du Conseil municipal
pages 14 à 25

Le Coin des associations
pages 26 et 27

Agenda
page 28

Règles de bon voisinage
page 28

Le bulletin est élaboré par la Commission Communale Communication, composée de :

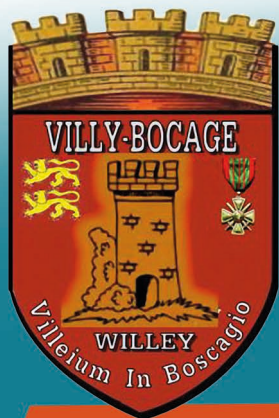
Eric BAYEUX (maire), Sandrine BERNIER, Marie GAZEL, Noëlle GROULT, Alexandre LEBASTARD (conception graphique du bulletin), Sylvie LUBIN-MACQUAIRE (adjointe), Jean-Luc ROUSSEL (adjoint) et Omar TOUZANI (nouveau vice-président de la commission).

Contenu éditorial sous la responsabilité du maire.

Contenu «le coin des associations» sous la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

Bulletin imprimé en Juin 2021, en 360 exemplaires, par Toile de Com (Villers-Bocage)

PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DE NOTRE ESPACE CULTUREL



Pour vos dons, rdv sur
bit.ly/Villy-Bocage

COLLECTE
OPÉRÉE PAR



COLLECTICITY

OU CONTACTEZ-NOUS :

07 86 51 20 14 DONLATELIER@VILLYBOCAGE.FR



Création d'un espace culturel
en réhabilitant des locaux du patrimoine existant.



Mise à disposition de l'espace culturel aux associations
pour leurs animations culturelles.

Nous comptons **SUR VOUS** pour relever ce défi !

A VILLY-BOCAGE, NOTRE TERRITOIRE S'ENGAGE POUR LA CULTURE.

SOUTENEZ-NOUS !

Bénéficiez jusqu'à 66 % du montant de votre don en déduction fiscale

Avec le soutien de :



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Groupe d'Action Locale
Pays du Bessin au Virois

LE BALLET DE CANTONNIERS !



Depuis le mois de février, Stéphane LAVARDE, 41 ans, a commencé sa mission d'employé communal. Cédric CAER, quant à lui, est parti.

C'est en qualité d'employé polyvalent, après avoir travaillé dans plusieurs entreprises publiques et privées, qu'il vient mettre ses compétences aux services de la commune.

« J'étais en remplacement depuis 5 mois sur la commune de Villers-Bocage quand j'ai

entendu parler d'un poste à pourvoir sur votre commune, j'ai mon CAP construction et entretien des routes, j'ai travaillé dans les travaux publics, la maçonnerie, les poses de clôtures, les espaces verts, je bricole pas mal et je trouvais que je correspondais au poste, en plus j'aime travailler seul ».

Stéphane a pu depuis 5 mois se familiariser avec les lieux, faire un inventaire de ce qui lui manquait dans l'atelier municipal pour bien travailler. Nous mettons tout en œuvre pour lui fournir le nécessaire.

« C'est une belle commune, je ne pensais pas qu'elle était aussi étendue, je ne connais pas encore tous les lieux-dits, j'en découvre tous les jours ».

Effectivement Villy-Bocage compte 24 km de chemins, il y a la tonte des pelouses, les réparations diverses à l'école, l'entretien du cimetière et plein d'autres choses, il y a donc de quoi faire pour Stéphane sur la commune.

« J'aimerais que les gens soient plus responsables, je découvre des déchets sur les routes tous les jours, des canettes de bière, des dépôts sauvages d'ordures, ça me met en colère, on fait tout pour avoir une commune propre et il y a toujours des personnes peu soucieuses de l'environnement, j'ai participé à la randonnée nettoyage sur la commune et on a ramassé plus de 180 kg de déchets, je n'en revenais pas ! »

Sûr que cet amoureux de la nature, chasseur, passionné par son métier, se soucie de l'environnement et mettra tout en œuvre pour le bien-être de tous.

INTERNET PAR LA FIBRE : AVANCEMENT

Le 21 mai s'est tenue à Monts-en-Bessin une réunion d'informations aux élus, en présence des Maires de Saint-Louet, de Monts-en-Bessin et de conseillers municipaux de Monts-en-Bessin et Villy-Bocage. La société COVAGE, mandatée pour la partie travaux par le Département, doit déployer la Fibre sur nos communes.



■ Tous les travaux de déploiement de la fibre sur notre commune doivent être terminés au 31 décembre 2021 pour 80 % des habitations.

■ Les 20 % restants peuvent soit patienter, soit signer une demande d'abonnement avec un opérateur (Orange, SFR, Bouygues, Free....) qui doit raccorder GRATUITEMENT le logement sous six mois maximum après la signature du contrat d'abonnement (gratuité POUR L'INSTANT assurée par la loi).

■ La Fibre passera en réseau aérien, empruntant les installations de Orange, Enedis, etc. et des poteaux supplémentaires sont et seront installés par COVAGE.

Comme vous avez pu le constater les travaux ont démarré début juin par la pose de l'armoire de raccordement rue des écoles, les grandes artères enterrées du Maizerais et des Landes de Montbrocq.

Le site dédié à la Fibre en Normandie intègre une carte interactive du déploiement :

www.fibre-calvados.fr/accueil/le-projet-fibre-calvados-normandie/deploiement-fibre--les-etapes-cl.html



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : ÇA SE PRÉCISE !

Au dernier bulletin municipal nous avons sollicité les jeunes habitants de Villy pour faire partie du CMJ (conseil municipal des jeunes). Ce qui n'était qu'une idée il y a quelques mois se concrétise : 4 jeunes villysois se sont manifestés pour y participer, c'est un bon début qui montre l'envie des jeunes de s'investir dans la vie de leur commune.

Après avoir délibéré à ce sujet le 3 mai dernier, le Conseil municipal a décidé d'approuver le principe de la création d'un conseil municipal des jeunes sur la commune. Les modalités ont été discutées le 9 juin en commission « Vie Associative et Sociale - Citoyenneté » et elles seront soumises au prochain Conseil municipal.

- Nous accueillerons des jeunes villysois de 10 à 17 ans.
- Les réunions ne seront pas aussi fréquentes que les réunions des conseillers officiels.
- Le CMJ sera renouvelable tous les ans ou 2 ans.

■ Un(e) jeune Maire et 2 jeunes adjoint(e)s seront élus début octobre 2021.

Une réunion d'information aura lieu début septembre, Nous ferons une publication sur le Facebook de la commune pour communiquer la date mais vous pouvez déjà vous manifester si vous êtes partant pour cette aventure via le Facebook de la Mairie.





Abeille domestique
(Apis mellifera)



Bourdon terrestre
(Bombus terrestris)



Guêpe commune
(Vespula vulgaris)



Frelon européen
(Vespa crabro)



Frelon asiatique
(Vespa velutina)



NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Les Frelons asiatiques sont les ennemis de nos abeilles ; ils détruisent les abeilles et les ruches se dépeuplent.

Vous avez trouvé un nid de frelons asiatiques chez vous ?

- Photographiez le nid ou l'une des bêtes
- Évaluez la hauteur d'implantation du nid par rapport au sol
- Évaluez la distance du nid à la maison la plus proche
- Contactez la mairie

Plus d'informations sur www.fredonbassenormandie.fr 

Afin d'encourager les citoyens à venir déclarer les nids de frelons en mairie, le Conseil municipal a décidé de continuer à

prendre en charge, comme les années passées, le coût de destruction des nids de frelons, déduction faite de la participation du Conseil départemental (par délibération du Conseil municipal du 02 octobre 2019).

Le frelon asiatique est reconnaissable à :

- sa tête foncée et sa face orange
- son thorax noir
- ses «chaussettes» jaunes à mi longueur des pattes
- son abdomen noir avec une large bande orangée

Le frelon européen, quant à lui, présente une tête orange, un thorax orange et noir, des pattes oranges et un abdomen jaune avec des dessins noirs.



TRAVAUX RÉALISÉS

Aux écoles :

- Réfection du mur et de la toiture du petit préau des primaires en février 2021
- Réfection de trous dans la toiture et du plafond de la classe de CP-CE1 et pose d'un filet sur cette même toiture en attendant sa réfection complète
- Remplacement du tableau d'affichage des écoles (mai 2021)
- Remplacement progressif des distributeurs d'essuie-mains

Salle des fêtes et espace culturel :

- L'Atelier (espace culturel) : travaux réceptionnés avec des réserves. Pose des extincteurs effectuée, en attente de la pose des plans d'évacuation et du passage de la commission de sécurité.
- Assainissement salle des fêtes et espace culturel : les travaux sont terminés et l'assainissement est opérationnel à ce jour.
- Travaux dans la salle des fêtes : suite au traitement de la murelle sous la scène et sur le mur du fond de scène et de l'issue de secours côté Nord, les travaux de renforcement de la scène et de mise aux normes de l'alarme incendie et du tableau des interrupteurs ont été effectués durant la période de confinement. Il reste seulement l'enduit des murs qui sera normalement terminé à la fin juin.
- Fresque de la salle des fêtes : notre agent Stéphane a effectué la réfection du mur Ouest de la salle des fêtes : rebouchages, reprises maçonnerie. L'ensemble a été repeint lors d'une opération participative le samedi 19 juin.



Voirie et chemins :

- Débernage et désembouage du chemin piétonnier qui va de Pierrelaye aux Trois Ponts,
- Débernage du chemin de la Bergerie et rencaissement de l'arrêt de bus avec du gravier
- Remblaiement d'une partie du chemin de l'Hôme,
- Renforcement des berges de la Seulline,
- Dégagement de l'aire de retournement Impasse des Landes
- Rebouchage des nids de poule
- Broyage au sol de tous les chemins piétonniers de la commune



TRAVAUX EN COURS & A VENIR

- Mur du jardin des écoles et mur du cimetière : les travaux seront effectués durant l'été,
- Bibliothèque des écoles : le mobilier est commandé, il sera installé durant les vacances d'été
- Déploiement de la fibre sur la commune : voir l'article dédié
- Un recensement de l'état des panneaux de signalisation routiers a été effectué par notre agent communal, leur remplacement sera réalisé si nécessaire.
- Arrêt de bus du Bourg : son aménagement est à l'étude, notamment concernant la sécurisation des traversées piétonnes de la route de Bayeux.

RENTREE 2021 : SUPPRESSION DE L'ARRÊT DE BUS BUQUET / CHAPELLE

Dans le cadre de la sécurisation des arrêts de bus, la commune a sollicité les autorités organisatrices du transport que sont Pré Bocage Intercom, le Département et la Région.

Suite à un rendez-vous sur place, il s'avère que l'arrêt de bus du Buquet pose des problèmes de sécurité. En effet, il se situe dans un carrefour au milieu d'une courbe sur une route étroite et l'abris de bus n'est pas situé du bon côté de la route. A ce titre, la Région a demandé à la commune d'étudier la suppression de cet arrêt considéré comme dangereux.

Après recherche de différentes solutions par la commission traitant des sujets de voirie, le conseil municipal a décidé de supprimer l'arrêt de bus du Buquet et de le regrouper avec l'arrêt Val d'Ingy situé quelques centaines de mètres plus bas sur la route des Trois-Ponts. Celui-ci permettant un arrêt sécurisé du bus pour faire monter les enfants.

La commune informe les usagers que ce regroupement sera effectif à la rentrée scolaire de septembre 2021. Merci de votre compréhension.

RAM : RELAIS D'ASSISTANCE MATERNELLE

Il y a trois RAM sur le territoire de Pré-Bocage Intercom. Celui de notre secteur se situe à Villers Bocage et s'appelle « A Pas de Lutin ». Le RAM est un lieu d'information, de rencontre ouvert aux parents et aux professionnels de la Petite Enfance et d'échange. Ce service permet un accompagnement pour le bien-être de l'enfant accueilli.

Le RAM est un espace d'éveil et de socialisation en douceur qui propose des ateliers d'éveil pour rencontrer d'autres enfants, jouer, créer, grandir. C'est l'apprentissage de la vie en groupe en complément des expériences vécues chez l'assistant maternel.

Le relais vous apporte :

- Des informations sur les modes d'accueil, des renseignements sur les démarches administratives (contrat de travail, Pajemploi, CAF...) et la fonction d'employeur,
- Une liste d'assistants maternels, des informations sur les professions d'assistant maternel et de garde à domicile : statut, agrément, droits et devoirs en tant que salarié...,
- La mise à jour des disponibilités,
- Des manifestations pour découvrir le monde différemment, une écoute bienveillante

Quel Relais Assistants Maternels contacter pour Villy Bocage ? Animatrice RAM : Christelle LEGRAND, diplômée de la Petite Enfance
Tél. : 02 31 77 57 48 (choix 2)
Courriel : ram.villers@pbi14.fr

Accueil sur rendez-vous.
Atelier d'éveil (Sur inscription)
:
Le mardi et vendredi à la maison des associations

VOUS VOULEZ DEVENIR
**ASSISTANT
MATERNEL**

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS
VOUS ACCOMPAGNE !

UN LIEU D'INFORMATION SUR LE MÉTIER
UN CADRE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES
DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

CONTACTEZ LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE
AU 02 31 77 57 48 (CHOIX 2)
WWW.PREBOCAGEINTERCOM.FR

DÉMISSION ET NOMINATION

Mme Karine LE SOMPTIER, 2^e adjointe, a démissionné en février dernier. L'élection du nouvel adjoint a été réalisée en séance du Conseil municipal le 23 Avril dernier. M. Michel ECOBICHON a été élu 3^e adjoint au Maire. Par suite de ces changements, M. le Maire a décidé de remanier les délégations :

- M. Jean-Luc ROUSSEL, 1^{er} adjoint, délégué à l'urbanisme, l'assainissement, les réseaux, l'environnement, le développement durable, l'agriculture, la culture, la participation citoyenne.
- Mme Sylvie LUBIN-MAQUAIRE, 2^e adjointe, déléguée aux services à la population, affaires sociales, à la santé, gestion de la salle des fêtes communale et aux concessions dans le cimetière.
- M. Michel ECOBICHON, 3^e adjoint, délégué aux finances et budget, emprunts, demandes de subventions et suivi de la facturation.
- M. Alexandre LEBASTARD, conseiller municipal, délégué aux travaux, patrimoine, bâtiments publics et à la voirie.

STOP OUI PUB

Bientôt la fin des publicités non désirées dans les boîtes aux lettres ?

Le projet de la loi Climat et Résilience, adopté en première lecture à l'Assemblée le 4 mai, prévoit que les prospectus publicitaires sont désormais distribués UNIQUEMENT en cas de présence d'un autocollant OUI PUB !

Pour rappel, ces prospectus représentent 40 kg de papier par an et par habitant.

RECENSEMENT D'OISEAUX

En raison de l'épidémie de grippe aviaire qui a sévi en début de cette année la Préfecture nous rappelle que tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration.



Toutefois cela ne concerne pas les détenteurs dont les oiseaux sont détenus à l'intérieur de leur maison.

Nous invitons donc tout détenteur d'oiseaux en extérieur à se déclarer en ligne ou en mairie, selon les modalités précisées ici :

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-voailles





◀ EN COUVERTURE : LES PIEDS DANS LES ÉTOILES

Samedi 3 et dimanche 4 juillet 2021 nous avons la chance que le festival « **Les Pieds dans les Étoiles** », pose ses tréteaux dans notre commune cette année.

Ce festival, organisé par le service culturel de Pré-Bocage Intercom avec l'aide d'associations, notamment de la commune, marque la fin de la saison culturelle de l'Intercom.

Venez admirer de nombreux spectacles gratuits en plein air : musique, danse, clowns, jonglerie, contes, etc.

Il y aura également une exposition « BIVOUCAC » par l'association REALITE ART et deux spectacles payants sous chapiteau dans le parc du château samedi soir à 20h45 et dimanche à 17h45.

Les festivités commenceront le samedi 3 juillet à 14h30 et se termineront le dimanche 4 juillet vers 20h00. La restauration sera assurée sur place par les associations.

ITINERAIRE EN QUETE D'ARTISTES

Le samedi 18 septembre et le dimanche 19 septembre et jusqu'au vendredi 24 septembre pour les scolaires, toujours sous l'égide de Pré-Bocage Intercom, aura lieu la troisième édition de « **Itinéraire en quête d'artistes** » qui vous permettra de découvrir, à l'occasion des journées du patrimoine, des lieux parfois inédits et inconnus sur tout le territoire du Pré-Bocage et surtout de rencontrer des artistes divers et variés qui vous proposeront leurs œuvres, toutes plus originales les unes que les autres.

Notre commune y participera mais les lieux ne sont pas encore connus...



**LA MINUTE
CULTURELLE !**



INSCRIPTION À *l'école des sources*

Téléchargez le formulaire d'inscription sur le site de la commune*, complétez-le et déposez-le en mairie.

villybocage.fr/la-commune/enfance-et-jeunesse/

Si votre enfant est déjà scolarisé dans un autre établissement et que vous souhaitez l'inscrire à Villy pour la prochaine année, vous devrez joindre un certificat de radiation émis par l'école où votre enfant est en cours de scolarisation.

La mairie prendra en compte votre inscription qu'elle communiquera directement à l'école.

Les parents seront recontactés afin de préparer la rentrée : visite de l'établissement (sous réserve des conditions sanitaires), liste du matériel scolaire demandé, etc.

inscriptions scolaires

RENTREE 2021-2022

Ecole des Sources DE VILLY-BOCAGE

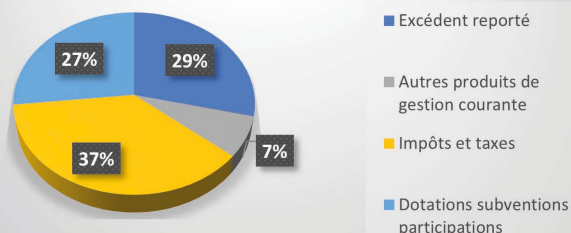
☰

DOSSIER D'INSCRIPTION DISPONIBLE :
 VIA LE SITE INTERNET DE VILLY-BOCAGE www.villybocage.fr
 OU EN MAIRIE LES MARDIS ET VENDREDIS, DE 16h30 A 18h30*
*EN PERIODE DE COUVRE-FEU, LA MAIRIE FERME A 17h45

VILLY-BOCAGE
www.villybocage.fr

* Vous pouvez aussi le retirer en vous déplaçant en Mairie, aux heures d'ouverture.

Recettes fonctionnement: 501 535,67€



**BUDGET PRÉVISIONNEL
DE FONCTIONNEMENT
POUR 2021 :**

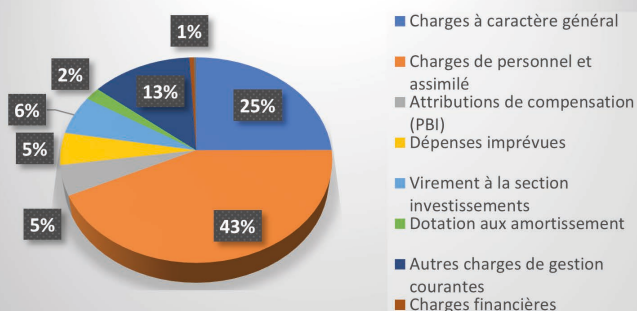
501 535,67€

Le budget prévisionnel de fonctionnement définit les recettes et les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2021 à Villy-Bocage.

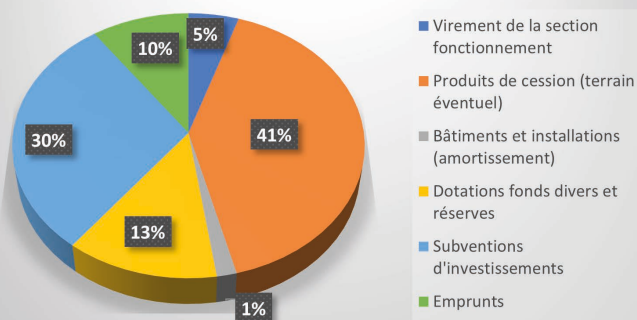
Ce budget, voté par le Conseil Municipal en avril, est similaire à celui de l'année précédente. Bien évidemment, les recettes et les dépenses attendues sont équilibrées. Les recettes sont assurées principalement par les différentes dotations et subventions, les impôts et taxes locales ainsi que par l'excédent reporté.

Comme pour les années antérieures, les dépenses prévues sont en grande partie liées aux charges du personnel communal, aux charges à caractère général réunissant par exemple le coût de la cantine scolaire ; ainsi qu'aux charges de gestion courante.

Dépenses fonctionnement: 501 535,67€



Recettes investissement: 610 944,88€



**BUDGET PRÉVISIONNEL
D'INVESTISSEMENT
POUR 2021 :**

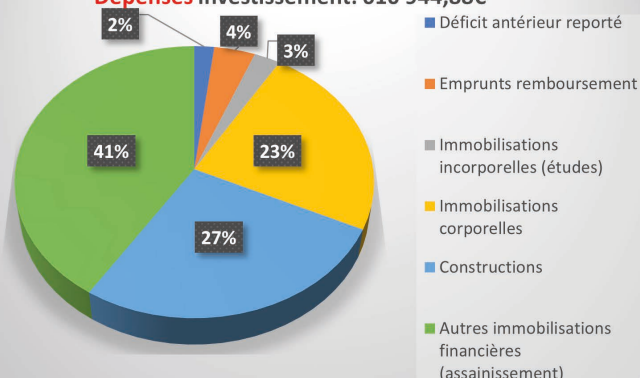
610 944,88€

Le budget prévisionnel des investissements correspond aux investissements pour la commune au titre de l'année 2021.

Dans ce montant, chaque année depuis 2014 est prévue la réalisation de l'assainissement collectif dans le bourg. Sont incluses également les dépenses d'achats et de travaux pluriannuels correspondant à 2021 ainsi que les dépenses relatives aux autres travaux (dont voirie).

Ces dépenses sont assurées par autant de recettes : excédents cumulés des années passées, vente de terrains communaux, obtention de subventions, etc.

Dépenses investissement: 610 944,88€



BON A SAVOIR :

Non augmenté à Villy-Bocage depuis cinq ans, le taux d'imposition du foncier bâti et du foncier non bâti a été réévalué pour 2021. Comme en 2016 et 2015, cette année, une augmentation de 2 % des impôts fonciers est opérée. Entre autres, le produit des impôts fonciers revenant à la commune permet d'augmenter les recettes de fonctionnement et ainsi de financer le quotidien de la commune (travaux courants, réparation, personnel...) de même que les dépenses d'investissement (travaux de réfection de la salle des fêtes, construction de l'espace culturel...).

Le Ministère de l'Économie et des Finances propose un site détaillant ce que financent nos impôts : www.economie.gouv.fr/aqsmi



Les mois passés ont vu se succéder à Villy-Bocage quelques évènements.
Nous revenons ici, en photos, sur les temps forts du semestre !

► Covid... Covid... Vivement la fin !

Campagne de vaccination contre le COVID à Villy-Bocage

Les 23 et 28 avril, et les 21 et 25 mai, plus de 200 personnes ont été vaccinées lors des journées organisées par la municipalité en collaboration avec la clinique de la Miséricorde de Caen. Cette campagne a rendu possible à des personnes âgées de plus de 65 ans, de Villy-Bocage et des communes environnantes, d'accéder à la vaccination dans des conditions optimales. La simplicité d'inscription et la proximité ont ainsi permis à une partie de la population de se protéger contre le COVID.

Un grand Merci à Noëlle Groult et Sylvie Lubin-Macquaire d'avoir organisé avec brio ces 2 journées de vaccination. Merci également aux autres conseillers municipaux, aux agents municipaux et aux Villysois volontaires d'avoir participé à la préparation de la salle des fêtes et à l'accueil des personnes.



OPERATION
VACCINATION
VILLY-BOCAGE



▲ En avril 2021, par suite de la démission de Karine LE SOMP-TIER, Sylvie-LUBIN-MACQUAIRE est devenue deuxième adjointe au Maire, et Michel ECOBICHON a été élu troisième adjoint au Maire. ► Voir article page 6.



▲ En ce mois de juin 2021, trois ateliers «Architecture & Patrimoine» ont été menés avec la classe de CE2/CM1/CM2 de Mme LE PAGE, remplaçante de Mme LEDOUX, elle-même remplaçante de Mme HEUZE.

L'occasion de discuter avec les enfants de leur perception du Patrimoine et des Monuments, mais aussi - malgré la météo maussade du jour - de sortir dans les rues et chemins de Villy-Bocage, à la découverte de notre petit patrimoine (mairie, école, église, menhir, château, manoir, tourelle...) ainsi qu'à l'Architecture contemporaine (casernes des pompiers...) ► Voir article page 27.



▲ La commission communication du Conseil municipal de Villy-Bocage a organisé pour la 2^{ème} fois de son mandat un concours photos « Paysages de Villy-Bocage ». Plus de 12 photos ont été soumises, sur le thème du Printemps. Le jury s'est prononcé et la photo vainqueur du concours est consacrée en page de couverture du présent Elan. Bravo à Karine LE SOMP-TIER, auteure de cette photo gagnante, et bravo à tous les autres participants, de tous âges !

► Voir en couverture.

BON A SAVOIR :

« VILLY EN IMAGES », la galerie photos de Villy-Bocage est disponible sur le site web de votre village :

www.villybocage.fr/la-mairie/villy-en-images/



AGRICULTURE(S)

de Normandie et de Villy

La Normandie est une région agricole où se côtoient élevage (bovins pour le lait et la viande, porcs, volailles et lapins, moutons, chevaux) et cultures (céréales et oléoprotéagineux, lin, betteraves, pommes de terre, légumes, fruits, horticulture). Avec 600 km de côtes, la Région est aussi l'un des plus importants bassins de culture d'huîtres et moules, et plus généralement de pêche. Focus sur l'agriculture normande et, plus localement, ceux qui font l'agriculture villysoise !

RENCONTRES AVEC...

Pour valoriser les savoir-faire, mais aussi les hommes et les femmes qui font l'agriculture locale, nous sommes allées à la rencontre de certains de nos producteurs et agriculteurs.

...CHARLES LUNG, AVICULTEUR



Les **ÉTABLISSEMENTS LUNG** sont implantés à Villy-Bocage, aux Landes de Montbrog, depuis les années 1970. Charles LUNG est aujourd'hui à la tête de l'entreprise avicole, qui emploie un salarié. Ses parents, qui ont lancé l'activité à Villy-Bocage, sont arrivés sur la commune en 1972.

Et comme le précise Charles, « mes grands-parents aussi étaient éleveurs, depuis l'après-guerre »

Clairement passionné par son métier, Charles me fait visiter l'ensemble de chaque case de l'élevage ; d'abord les cases des dindes et des poulets les plus matures (de 3 à 5 semaines), puis decrescendo jusqu'aux canards et oies arrivées trois jours plus tôt.

« Quand elles arrivent ici, amenées depuis les couveuses principalement de Bretagne et de la Manche, les volailles ont 24 heures. Elles grandissent ici pendant plusieurs semaines, avant d'être vendues pour l'élevage ». Et d'ajouter « nous ne faisons pas d'élevage pour la viande et la filière agroalimentaire ».

Quand je lui demande quel est donc son modèle économique, Charles est fier de me dire : « 95 % de ma clientèle, c'est sur les marchés ! Les 5 % sont des particuliers qui viennent directement ici sur l'exploitation pour acheter quelques volailles »

Faire les marchés, six jours sur sept, Charles ne s'en cache pas : « C'est un boulot dur : la journée commence à 4h pour

charger les volailles dans les camions, puis 12 heures de travail par jour, six jours par semaine, et depuis 20 ans pour moi ! »

Ici, nous trouvons des poulets démarrés bien sûr, mais aussi des pintades, des dindes, des canards, des oies... « et quelques poules pondeuses », précise Charles.

« Chaque race à ses spécificités et ses contraintes. Les canards sont très résistants. Les dindes grises, elles, sont à la fois les plus primitives (elles agissent entre elles de façon violente, comme des dinosaures) mais aussi les plus fragiles sur le plan sanitaire ».

Elles sont par exemple sujettes à l'histomonose. « Cela demande donc beaucoup d'attention et le respect de certaines règles : des rotations dans les cases avec des périodes de « vide sanitaire » de trois semaines entre chaque lot, et une interruption de trois mois dans l'année pour casser toute transmission éventuelle ».

Mais une constante : toutes les races nécessitent que les bâtiments soient chauffés, parfois jusqu'à 26°C au moins (pour les jeunes pintades notamment). Un gouffre énergétique et financier. « J'ai isolé les toitures, mais les façades ne le sont pas encore, cela représente un budget très important ».



On en vient à parler travaux et performances thermiques. On s'éloigne du sujet !

Revenons donc sur les conditions sanitaires ; nous en venons à parler de la crise Covid. Quand je lui demande ce que cela a changé pour lui, Charles raconte :

« Le premier confinement a été très compliqué ; nous n'étions pas considérés comme prioritaires et donc interdits de marché. Nous faisons essentiellement de la livraison en porte-à-porte. Et d'ajouter : « mais nous avons eu des problèmes pour vendre nos volailles, et certaines sont restées ici 3 ou 4 semaines de plus qu'en temps normal »

Depuis que les marchés ont repris, Charles LUNG, son personnel et sa famille y sont de retour chaque semaine à Vire (le vendredi), Villers-Bocage (le mercredi), ou encore Saint-Lô.

Etablissement LUNG Charles, Vente de volailles

SIRET 789802766 00012 Tel 02 31 26 86 44 / 06 76 31 88 72

... CÉDRIC LEPROVOST, CÉRÉALIER, ÉLEVEUR BOVIN



18h30.

J'ai rendez-vous avec Cédric LEPROVOST, 43 ans, gérant de l'exploitation **LEPROVOST PÈRE & FILS** basée à Sermentot (Commune nouvelle d'AURSEULLES). Père & Fils. On pourrait même ajouter « Grand-Père, Père & Fils » ; pour Cédric aussi, l'agriculture est une affaire de famille ! Ses grands-parents faisaient de l'élevage laitier ici même, et ses parents à la fois des races laitières et des taurillons pour leur viande.

On se retrouve en bordure du champ dans lequel il est encore, accompagné de son neveu. Après un mois de pluie (nécessaire), les beaux jours sont de retour.

On commence par passer en revue ses bovins, plus de 230 têtes répartis dans trois stabulations impeccablement entretenues.



Cédric me précise : « *principalement ici, ce sont des taurillons. J'en ai environ 180. Il y a aussi 50 bêtes bouchères, des génisses et races à viande* ».

L'élevage bovin de Cédric LEPROVOST est exclusivement un élevage pour la viande, depuis qu'il a arrêté il y a deux ans de faire de l'élevage de vaches laitières.

Entre Taurillons et Bêtes Bouchères, les filières ne sont pas du tout les mêmes ; « *les premiers sont destinés à l'agroalimentaire tandis que les autres sont réservées à une filière plus locale de boucheries traditionnelles* ».

« *Bien sûr, si les débouchés étaient suffisants, je développerais d'avantage les circuits courts avec des bouchers qui se chargeraient, eux, d'acheter la vache vivante puis de la confier à l'abattoir. Aujourd'hui, le modèle principal est le contrat entre moi et l'abattoir, et une revente par l'abattoir aux distributeurs et commerçants* ».

Quand on en arrive à parler de circuits courts, on arrive forcément à parler agriculture bio. A ce sujet, Cédric émet des doutes : « *oui à la bio pour le bien-être animal, mais aujourd'hui on ne fait pas que de la bio qui se soucie de cela* ».

Par contre, quand je lui pose la question de la culture céréalière bio on en vient plutôt à parler des « *rendements à priori trop faibles pour en vivre* », du fait du non recours aux pesticides qui est vertueux sur le plan environnemental, mais qui ne permet pas de produire plus de 40 % à l'hectare d'une culture classique. Dans ces conditions, il faudrait à Cédric 2,5 fois plus de terres à cultiver. A ce jour, ce sont plus de 160 hectares que le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) cultive, « *dont au moins 120 hA rien que sur Villy-Bocage!* », précise Cédric !

« *Aujourd'hui, ma production de céréales tourne autour du blé, du colza, du maïs et, un peu, du lin textile* ». Il faut dire que le lin représente, sans mauvais jeu de mots, un bon filon !

« *Dans la plaine de Caen depuis plusieurs années, le lin a pris beaucoup plus de place. Mais il y a quelques exigences ; par exemple quand vous faites du lin une saison dans un champ, vous devez ensuite attendre 5 ans avant d'en refaire. Entre*

temps, vous pourrez faire du blé, du colza ou du maïs, mais pas de lin ».

La filière du lin est porteuse mais il n'existe que 3 coopératives en Normandie pour son traitement, après récolte. « *Les fibres longues sont extraites et traitées par la coopératives, stockées en balles ; elles servent à produire du textile... donc sont majoritairement envoyées en Asie* ».

Les fibres courtes quant à elles servent pour d'autres filières. Après renseignements pris, j'ai appris qu'elles peuvent notamment servir à produire du pailleage pour les animaux.

GAEC LEPROVOST Père & Fils

SIRET 478857915 00019

...GILBERT MOUCHEL-VICHARD, ASINERIE, CULTURE D'HERBACÉE



Troisième étape de mon marathon des rencontres : les Fains ! Ici, s'est installée en 1978 la famille de **Gilbert MOUCHEL-VICHARD**, dont la carrière professionnelle a oscillé entre industrie, enseignement et agronomie.

C'est dans le milieu des années 1980 que Gilbert accueille dans ses prés les premiers ânes. Rapidement, il arrive à quarante adultes, et 15 naissances par an en moyenne !

« *Ici, tous les ânes sont des Ânes du Cotentin, une race rustique protégée, reconnaissable à leur robe gris clair et leur croix très marquée sur le dos* », précise Gilbert.

En effet : l'Âne du Cotentin est une race rustique locale qui, à ce titre, fait partie des races protégées par le plan de sauvegarde de la Région Normandie. Vingt-deux races rustiques faisant partie du patrimoine normand sont menacées. Le but de ce plan est de conserver le patrimoine génétique des races, d'accompagner les éleveurs, de dynamiser ces microfilères de valorisation et de sensibiliser le grand public à la connaissance de ces races qui font la richesse du patrimoine vivant normand. Pour les races équines ou asines, il s'agit du Percheron, du Cob normand, de l'Âne du Cotentin et de l'Âne normand.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur : www.normandie.fr/preserver-les-races-normandes

« *L'âne est un animal forcément très particulier. On le compare souvent au cheval, mais les deux sont très différents, à commencer par leurs caractéristiques sanguines. Par exemple l'âne est beaucoup plus hémophile que le cheval, ce qui rend toute intervention médicale plus délicate* », ajoute Gilbert. Ce qui justifie notamment que pour son asinerie, il a travaillé avec un passionné de l'âne, véritable pointure dans le domaine, vétérinaire à Bayeux et qui a travaillé à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort.



◀
Krypton
l'âne

Sa passion pour l'âne a même amené Gilbert à participer, au sein d'une association, à l'organisation chaque année d'un événement incontournable à Banneville, et même à participer à la reconnaissance de l'Âne du Cotentin comme race identifiée.

« Il y a plusieurs années, nous avons même organisé avec l'accord du maire de Villers-Bocage de l'époque, M. LEBRUN et en présence de M. GUIBERT, directeur du Haras national de Pompadour, un grand rassemblement sous la halle du marché aux bestiaux de Villers, de reconnaissance officielle de la race. Ce sont au moins 140 ânes qui ont été reconnus Ânes du Cotentin ce jour-là ! » raconte avec fierté Gilbert.

Mais avec la réduction du cheptel de l'asinerie de Gilbert depuis quelques années, il faut bien occuper les terres ! C'est



en partie la raison pour laquelle, à partir de 2014, Gilbert consacre environ 4 hectares de ses terrains à la culture de Miscanthus. Le miscanthus est une plante herbacée récemment arrivée dans le paysage agricole français. La culture de cette plante permet de libérer du temps dans son exploitation car elle nécessite peu d'intrants et d'interventions. Il faut compter par hectare l'implantation de 20000 rhizomes.

En première année, la culture est broyée car les rendements sont très faibles. Cela permet aussi de couvrir le sol de mulch.

« La plantation et la récolte sont assurées par M. COUTURE », me précise Gilbert. La récolte se fait en avril ; à ce moment-là, la plante a atteint une hauteur proche des 4 mètres !

C'est notamment ainsi que j'ai découvert que le fils de Mickael COUTURE tient une chaîne Youtube sur laquelle il présente l'activité agricole de la famille : MICAGRI. Il a notamment réalisé une vidéo sur la récolte du Miscanthus, à découvrir ici : www.youtube.com/watch?v=dNyedr2VmAU

« On ne le sait pas tous, mais le Miscanthus a de nombreuses vertues, notamment pour la qualité de l'eau de ruissellement, car il la filtre », lance Gilbert.

En Bretagne notamment, il existe des énormes plantations de Miscanthus qui font l'objet de subventions ; cela permet de dépolluer les sols.

Récolté, le Miscanthus a de nombreux usages, dont certains peinent cependant à se développer.

« On peut utiliser le Miscanthus pour le chauffage, pourvu qu'on ait la chaudière ou le poêle adapté. Certains s'en servent aussi pour le paillage dans le jardin, ou le paillage pour les animaux. Et il peut aussi être employé pour réaliser des isolants dans la construction ».

Me revoilà à parler à nouveau de bâtiment et d'architecture ! Décidément ! Il est temps de refermer le cahier et de remercier Charles, Cédric et Gilbert pour leur temps précieux !

Asinerie du Bocage - Anes et Miscanthus

SIRET 430930040 00018 Tel 02 31 77 20 69 06 19 81 33 43

HAPPY-CULTEURS ;)

Apis mellifera est le nom scientifique de l'abeille à miel, nommée également l'abeille domestique, la mouche à miel ou l'abeille européenne.

Cet insecte joue un rôle très important dans la pollinisation des plantes et il est donc essentiel pour la préservation de la nature. Sans l'abeille domestique (et d'autres insectes pollinisateurs), des milliers d'espèces de plantes risquent de disparaître et d'entraîner ainsi l'extinction des espèces animales, y compris l'être humain. Outre son rôle fondamental dans la pollinisation des plantes, l'abeille à miel produit du miel (d'où son nom). Cette substance naturellement sucrée est savoureuse est bien connue pour ses effets bénéfiques pour la santé. Elle prévient et combat de nombreuses maladies.

Voir :

www.mielinfrance.fr/miel-et-apiculture/bienfaits-du-miel/



L'abeille à miel occupe un territoire très vaste dans le globe. A part dans les poles terrestres et quelques régions désertiques, on la trouve partout, y compris à Villy-Bocage.

Malheureusement, depuis le début du XXI^{ème} siècle, les abeilles font face à des pertes considérables partout dans le monde. Pertes attribuées en grande partie aux pesticides utilisés dans l'agriculture intensive. Pour faire face à ces menaces croissantes, les citoyens se mobilisent pour préserver les abeilles. Ainsi l'apiculture (élevage des abeilles pour préserver l'insecte et secondairement pour produire du miel), assiste à un regain d'intérêt grandissant auprès de la population générale (32 000 apiculteurs amateurs en France (source : www.apiculteur.net)).

A Villy-Bocage, conscients du rôle fondamental des abeilles dans l'équilibre écologique, de plus en plus d'« Happy-culteurs » amateurs voient le jour. Afin de répertorier précisément ces apiculteurs en herbes et ainsi augmenter les échanges et partager entre eux les connaissances relative à cette activité, une adresse mail a été créée :

happyculteur@villy-bocage.fr

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question à ce sujet.



A close-up photograph of a person's hands operating a chainsaw. The chainsaw is orange and black, and it is cutting through a thick, brown tree branch. Sawdust is visible in the air around the cut. The background is slightly blurred, showing more of the tree and some green foliage.

MOTION «ÉLAGAGE DES HAIES»

Un projet de motion a été proposé au conseil municipal et à l'ensemble des conseils municipaux de la communauté de communes. Elle a pour objectif d'alerter sur le danger de réduire l'égavage des haies le long des routes départementales. PBI a ensuite voté une motion similaire (légèrement raccourcie).

Une motion est une proposition faite, dans une assemblée délibérante, par un ou plusieurs de ses membres. La motion ci-dessous a été proposée par A. **LEBASTARD**, conseiller municipal, et a été réalisée en concertation avec M. Jean-Yves **BRECIN**, Maire de Dialan-sur-Chaîne (Jurques).

« Dans le cadre des travaux de la commission intercommunale des Services Techniques de Pré-Bocage Intercom, la lettre de Monsieur Noël **VILLIERE**, maire délégué du Mesnil-Auzouf à Dialan-Sur-Chaîne, a attiré l'attention des élus communautaires sur la stratégie adoptée par le Département pour l'entretien des haies bordant les routes départementales. Cette stratégie consiste à réduire la hauteur de coupe des haies à une seule passe d'épareuse dans les secteurs dangereux et à demander aux riverains d'assurer l'entretien de la partie supérieure de la haie.

A plusieurs égards, cette stratégie montre ses limites ; sur les plans juridique, environnemental et paysager notamment, réduire la hauteur de coupe de ces haies vient en contradiction avec les engagements pour des territoires plus respectueux de la flore et des écosystèmes naturels, mais aussi plus solidaires.

Sur le plan juridique tout d'abord, il faut noter que les haies, propriétés de personnes morales ou physiques privées, doivent en effet être entretenues par leurs propriétaires et de ce point de vue, la position du Département n'est pas contestable. Cependant, l'application de cette disposition imposera à des propriétaires privés d'intervenir individuellement sur des routes départementales, dans des conditions générales de sécurité précaires, ce qui ne favorisera pas la sécurité des usagers. Si au contraire on note une absence d'intervention des propriétaires, des poursuites devront être engagées, mais ces dernières risquent fort d'être classées sans suite par les tribunaux. Si tel n'était pas le cas, la réponse des particuliers faisant l'objet de telles " tracasseries juridiques " sera sans nul doute d'effectuer tout d'abord une coupe à blanc des haies les concernant puis de les détruire définitivement.

Sur le plan environnemental ensuite, les conséquences sur les territoires bocagers risquent d'être considérables. Quand on sait que depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français et, avec elles, la faune et la flore diversifiées qu'elles abritent, porter atteinte - même indirectement - à la préservation des haies bordant les routes ne pourra qu'aggraver cette situation déjà préoccupante.

De plus, la nécessité de renforcer les pièges à carbone que constituent les arbres et les haies n'est plus à démontrer. Depuis quatre décennies, des agronomes tentent de réparer les erreurs d'un passé où la faune sauvage et le réchauffement climatique importaient peu. Il y a désormais urgence.

L'Office français de la biodiversité en a fait sa cause de l'année et le Gouvernement y consacrera 50 millions d'euros du plan de relance. Le programme « Planteons des haies » prévoit 7000 km de nouvelles haies et alignements d'arbres intraparcéllaires sur la période 2021-2022. Quelles justifications présentent un tel investissement en faveur de la reconstitution de haies si, à l'autre bout, sont créées les conditions d'une suppression de dizaines et dizaines de km de haies en raison de la contrainte économique de leur entretien ?

Planter des haies mais aussi maintenir celles existantes est désormais une action incontournable à mener, et le sera encore dans les décennies à venir, afin de répondre tant aux engagements de lutte contre le réchauffement climatique (Accord de Paris sur le climat) qu'aux objectifs locaux affichés dans les plans climat (PCAET). Vous le voyez, préserver les haies existantes et notamment celles de bord de route est un enjeu d'intérêt général incontournable

En matière de paysage enfin, les territoires bocagers avec leurs routes et chemins bordés de talus plantés, constituent un patrimoine fondamental pour le cadre de vie de nos concitoyens ; ils ne sont pas la seule propriété des ruraux mais avant tout un bien commun de quiétude et de promenade, nécessaire à l'équilibre de toutes les populations, tant urbaines que rurales. Les communes et intercommunalités, pour leur part, ont compris l'importance de poursuivre un entretien collectif et solidaire des abords des chemins et voies dont elles ont la gestion. Il peut être souligné qu'au travers de cette action, une contribution non négligeable des habitants des communes rurales est déjà apportée pour entretenir les chemins et voies propices aux promenades du plus grand nombre de nos concitoyens. Il serait paradoxal que ce soit encore les seuls riverains ruraux de nos routes départementales qui supportent la charge d'entretien des haies constitutives de ce patrimoine végétal paysager. Par sa couverture territoriale plus large, le Département peut assurer cette solidarité.

Afin de contribuer collectivement à la conservation des haies constitutives de nos bocages, le Conseil municipal de Villy-Bocage demande au Conseil Départemental du Calvados de revoir les conditions d'égavage des haies le long des routes départementales. Il est urgent de dépasser la logique de réduction des dépenses d'entretien pour entrer dans une vision patrimoniale et de développement durable. Notons même que chaque année qui passe rendra plus difficile encore l'entretien des haies car la végétation se développant, les nécessaires interventions seront de plus en plus délicates et, ce faisant, de plus en plus coûteuses. »

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

● Eric BAYEUX, ● Sandrine BERNIER, ● Michel ECOBICHON, ● Marie GAZEL, ● Noëlle GROULT, ● Karine LE SOMPTIER, ● Alexandre LEBASTARD, ● Christophe LEBON, ● Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, ● Arnaud MARIE, ● Catherine MARIE, ● Anthony PELLERIN, ● Jean-Luc ROUSSEL, ● Omar TOUZANI, ● Thérèse ZEKAR.

● présent(e) ● absent(e) représenté(e) ● absent(e) excusé(e) ● absent(e) ● Secrétaire de séance
Légende pour les délibérations : ■ Pour ■ Contre ■ Abstention

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE REFECTION DE LA SALLE DES FETES

Suite à la décision prise par délibération n° 2020-10-02 (DM 05/2020) de différer l'achat d'un camion et de financer à la place des travaux de réfection de la salle des fêtes estimés à 20 000 €, M. le Maire propose de réaliser l'emprunt de 60 000€ pour l'opération n° 21318-20 qui concerne les travaux d'assainissement et de réfection de la salle des fêtes.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Prêt à taux fixe amortissable
- Montant du contrat de prêt : 60 000,00 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.70 %
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : 1 054,29 euros - Périodicité trimestrielle
- Amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé avec :
 - Indemnité de gestion : 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt du prêt sur le capital remboursé par anticipation
 - Indemnité financière : 6 % du capital remboursé par anticipation

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la banque Crédit Agricole.

14

1

TRAVAUX DANS LA SALLE DES FETES

Les travaux de réfection de la salle des fêtes portent sur les points suivants : Renforcement de la scène, Reprises murales (enduits, finition et peinture), Reprise du sol de la scène. Au vu des devis reçus par la commission Patrimoine Travaux Bâtiments et Voirie, M. le Maire propose de retenir la version « Base » de la société Etudes et solutions (devis n° 2020/12/002.1) d'un montant de 9 202,17 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre pour un montant de 9 202,17 € TTC.

10

4

1

ESPACES DE TRAVAIL PARTAGES POUR LE MAIRE, LES CONSEILLERS ET LES SECRETAIRES

M. le Maire rappelle qu'il souhaite mettre en place des espaces de travail partagés, cloisonnés et protégés, pour permettre le travail et l'échange de documents au sein des différentes commissions de la commune ainsi que pour les secrétaires.

Une solution est à l'étude via la société AIDEC à base de serveur NAS. Le NAS, ou Network Attached Storage, est un appareil de stockage autonome (serveur) qui peut se connecter à un réseau via internet. Ce serveur NAS pourrait également servir au stockage de toutes les données de la mairie avec un système de sauvegarde.

Monsieur le Maire propose de retenir le principe NAS pour ensuite choisir les spécificités techniques en fonctions des besoins exprimés.

Après délibération le conseil municipal décide de retenir l'offre de AIDEC pour un montant de 1038,61 € TTC.

10

5

RAJOUT DE COMPETENCES DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

Lors de la première réunion de la commission Urbanisme et Assainissement du mandat, ont été évoqués le sujet des réseaux (eau, électricité, téléphone et internet) et le développement économique de la commune. Ces sujets ne sont traités dans aucune commission actuellement et M. le Maire propose :

- Que la compétence des réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone et d'internet soit ajoutée dans la commission « Urbanisme et Assainissement »,
- Que la compétence développement économique de la commune soit ajoutée dans la commission « Environnement, Développement Durable et Agriculture ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la proposition ci-dessus.

15

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JANVIER 2021

● Eric BAYEUX, ● Sandrine BERNIER, ● Michel ECOBICHON, ● Marie GAZEL, ● Noëlle GROULT, ● Karine LE SOMPTIER, ● Alexandre LEBASTARD, ● Christophe LEBON, ● Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, ● Arnaud MARIE, ● Catherine MARIE, ● Anthony PELLERIN, ● Jean-Luc ROUSSEL, ● Omar TOUZANI, ● Thérèse ZEKAR.

● présent(e) ● absent(e) représenté(e) ● absent(e) excusé(e) ● absent(e) ● Secrétaire de séance
Légende pour les délibérations : ■ Pour ■ Contre ■ Abstention

CREATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE ET CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE.

M. le Maire rappelle les difficultés que nous rencontrons pour obtenir le versement des subventions pour l'espace culturel. Le montant des factures déjà payées (environ 150 000 €) étant nettement supérieur au montant des subventions versées (25 000 €), et afin de ne pas mettre en danger la trésorerie de la commune, M. le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires M. le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole qui semble la plus intéressante car elle exonère les montants non utilisés (pas d'intérêts à payer sur les sommes non utilisées).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de créer une ligne de trésorerie de 150 000 €,
- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Normandie, une ligne de Court Terme de Trésorerie se décomposant comme suit :
 - Montant de la ligne : 150 000,00 €
 - Taux : Indice EURIBOR 3 mois moyenné m-1 + 0,900 %
 - Durée : 12 mois
 - Paiement des intérêts : facturation trimestrielle à terme échu
 - Montant minimum par tirage : 5 000 €
 - Frais de dossier : 300,00 €
 - Frais de mise en place de l'ouverture de crédit : 300,00 € (0,20% par an)
 - Commission de non-utilisation : exonération.
- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

12

2

1

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire rappelle que la liste et la composition des commissions communales a été établie par délibération n° 2020-04-10 du 10 juillet 2020. Certains conseillers ayant émis le souhait de changer de commission, M. le Maire propose de modifier cette liste en conséquence.

Après délibération le Conseil Municipal décide de valider la nouvelle composition des commissions communales. La composition de chaque commission est mise en ligne sur le site internet de la commune.

15

ACCEPTATION DE DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES AU PROFIT DE LA COMMUNE

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les services fiscaux ont accordé à la commune des dégrèvements sur les taxes foncières payées par la commune au titre de l'exercice 2020. Il y a trois dégrèvements : 65,00 €, 12,00 € et 11,00 €, ce qui donne un total de 88,00 €. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter ces dégrèvements et autorise M. le Maire à encaisser les chèques joints aux avis de dégrèvement.

15

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 30 JANVIER 2021

● Eric BAYEUX, ● Sandrine BERNIER, ● Michel ECOBICHON, ● Marie GAZEL, ● Noëlle GROULT, ● Karine LE SOMPTIER, ● Alexandre LEBASTARD, ● Christophe LEBON, ● Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, ● Arnaud MARIE, ● Catherine MARIE, ● Anthony PELLERIN, ● Jean-Luc ROUSSEL, ● Omar TOUZANI, ● Thérèse ZEKAR.

● présent(e) ● absent(e) représenté(e) ● absent(e) excusé(e) ● absent(e) ● Secrétaire de séance
Légende pour les délibérations : ■ Pour ■ Contre ■ Abstention ■ Non exprimé

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DU PRE-BOCAGE (SAEPB) SUITE A LA MODIFICATION DE SES STATUTS LE 24 DECEMBRE 2020

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu un courrier du SAEPB en date du 7 janvier 2021 indiquant que les statuts du syndicat avaient été modifiés par arrêté préfectoral n° 2020-30 du 24 décembre 2020 et qu'il était nécessaire pour chaque commune de reprendre une délibération pour nommer les délégués titulaires et suppléants.

M. le Maire propose, si les intéressés sont toujours d'accord, de conserver les nominations du 4 juillet 2020.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de nommer les personnes suivantes en tant que délégués titulaires et suppléants au SAEPB :

Titulaires : M. Eric BAYEUX et M. Michel ECOBICHON

Suppléants : M. Anthony PELLERIN et Mme Thérèse ZEKAR

15

REEMPLACEMENT DE GOUTTIERES DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire indique que la commission Patrimoine – Travaux – Bâtiments publics – Voirie a identifié l'urgence de remplacer les gouttières de la façade ouest de la salle des fêtes car celles-ci sont en très mauvaises état, ce qui a déjà causé des dégâts sur le mur.

Après délibération le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise TIRARD COUVERTURE pour un montant de 1390,92 euros TTC et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

13

2

REEMPLACEMENT DU COUVERCLE DU CAVEAU PROVISOIRE DU CIMETIERE

M. le Maire indique que la commission Patrimoine – Travaux – Bâtiments publics – Voirie a identifié l'urgence de remplacer le couvercle actuel du caveau provisoire du cimetière car celui-ci est en mauvais état, il est déformé et présente des risques d'effondrement et donc de sécurité.

Après délibération le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise ROUGEREAU pour un montant de 130,00 euros TTC et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

M Jean-Luc ROUSSEL lié indirectement à l'une des 2 entreprises n'a pas pris part au vote (vote « non exprimé »)

12

2

1

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2021

● Eric BAYEUX, ● Sandrine BERNIER, ● Michel ECOBICHON, ● Marie GAZEL, ● Noëlle GROULT, ● Alexandre LEBASTARD, ● Christophe LEBON, ● Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, ● Arnaud MARIE, ● Catherine MARIE, ● Anthony PELLERIN, ● Jean-Luc ROUSSEL, ● Omar TOUZANI, ● Thérèse ZEKAR.

● présent(e) ● absent(e) représenté(e) ● absent(e) excusé(e) ● absent(e) ● Secrétaire de séance
Légende pour les délibérations : ■ Pour ■ Contre ■ Abstention

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE : PREPARATION DE LA RENTREE 2021

M. le Maire fait savoir qu'il a reçu un courrier de l'Académie de Normandie daté du 25 janvier 2021 relatif à l'organisation du temps scolaire. Il y est rappelé que notre commune bénéficie depuis 2018 d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (4 jours au lieu de 4,5 jours). Cette dérogation arrivant à échéance, le Conseil doit décider du renouvellement de dérogation ou non. Les éléments suivants sont portés à la connaissance du Conseil municipal :

- Les enseignants sont favorables au maintien de l'organisation actuelle sur 4 jours,
- Certaines communes voisines ayant des écoles publiques ont choisi la même organisation scolaire.

Après délibération le conseil décide de conserver l'organisation du temps scolaire actuelle basée sur 4 jours d'enseignement et autorise le Maire à signer tout document y afférent

14

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : DEVIS POUR LA REALISATION D'UNE DALLE DE REPARTITION

M. le Maire fait savoir au conseil que, lors des travaux d'assainissement de la salle des fêtes, il est apparu que la fosse septique ne pouvait être positionnée que face à l'entrée de l'espace culturel, à l'emplacement même où étaient prévues deux places de parking pour les personnes en situation de handicap. Après réflexion, il est apparu que la solution consistait à réaliser une dalle de répartition en béton sur la fosse. Un devis a été demandé à la société Bailleul.

Après délibération le conseil municipal décide d'accepter ce devis complémentaire de la société Bailleul d'un montant de 1758 € TTC et d'inclure cette dépense dans le cadre de la délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2021 qui sera traitée au point n° 8 de l'ordre du jour.

14

TRAVAUX DANS LA SALLE DES FETES : DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU LINTEAU DE PORTE

M. le Maire fait savoir au conseil que, lors des travaux de réfection de la salle des fêtes, il est apparu que la réfection du linteau de la porte nord n'avait pas été incluse dans le devis initial. Le devis de la société Etudes & Solutions porte sur la réalisation d'un linteau béton avec renforcement des fissures et s'élève à 615,18 € TTC.

Après délibération le conseil municipal décide d'accepter ce devis complémentaire de la société Etudes & Solutions d'un montant de 615,18 € TTC et d'inclure cette dépense dans le cadre de la délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2021 qui sera traitée au point n° 8 de l'ordre du jour.

14

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2021

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en raison du délai de préparation du Budget Primitif annuel et afin d'assurer la continuité des règlements des factures, il peut demander au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater antérieurement à l'adoption du budget primitif les dépenses d'investissement dans la limite des crédits fixés ci-après :

Total des prévisions des dépenses investissement 2020	797 372,81 €
Moins dépenses emprunt prévision au 1641	28 918,74 €
Moins restes à réaliser dépenses 2019 au 2313 (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunt », Hors « restes à réaliser » et hors Chapitre 001 « Déficit »)	350 999,97 €
Montant budgétisé en 2020	417 454,10 €

Conformément aux textes applicables, le montant maximum disponible est 104 363,53 € (soit 25 % de 417 454,10 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Facture UGAP (2 tableaux d'affichage) d'un montant de 542,40€ TTC.
- Devis de la société Bailleul pour la réalisation d'une dalle de répartition, d'un montant de 1758 € TTC.
- Devis de la société Etudes & Solutions pour travaux supplémentaires, d'un montant de 615,18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus. Ces dépenses, pour un total de 2 915,58 € TTC, seront inscrites au Budget 2021.

14

RECHERCHE DE FONDS PRIVES POUR L'ESPACE CULTUREL AVEC LA SOCIETE COLLECTICITY : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR LE SUIVI DU PROJET

M. le maire rappelle que par délibération n° 2020-08-06 du 19 octobre 2020 il a été constitué une équipe projet pour la collecte de fonds privés pour l'espace culturel composée de 4 membres du Conseil municipal. Dans le but de renforcer cette équipe à des personnes non élues, il est proposé que cette équipe projet soit transformée en comité consultatif comme le prévoit l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire propose de créer un comité consultatif intitulé « Recherche de fonds privés pour l'espace culturel » avec pour membres : M. E. BAYEUX, M. O. TOUZANI, M. J.-L. ROUSSEL, M. A. LEBASTARD, Mme I. MIALDEA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer le comité consultatif intitulé « Recherche de fonds privés pour l'espace culturel » avec les membres listés ci-dessus.

14

M. le Maire désigne M. Omar TOUZANI, candidat à ce poste, en tant que président de ce comité.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : RENOUVELLEMENT DE LA PRESTATION D'HEBERGEMENT

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que l'hébergement du site internet de la commune est une prestation à renouveler. Ce renouvellement doit être effectué avant le 13 mars 2021. Le coût pour un renouvellement sur 36 mois est de 282,15 € HT soit 338,58 € TTC

Après délibération le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société AIDEC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

14

REGULARISATION DU PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE D'UN ELEVE POUR L'ANNEE 2016-2017

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il a reçu une mise en demeure de payer des frais de scolarité d'un montant de 661,07 € au titre de l'année scolaire 2016-2017 pour un enfant de la commune scolarisé à Villers-Bocage. Il s'agit apparemment d'un ancien litige hérité de la mandature précédente. D'après les documents en notre possession il apparaît que le maire précédent a refusé de donner dérogation à l'enfant concerné et donc refusé de payer ces frais de scolarité. La commune de Villers-Bocage a confirmé ce jour, le 23 février 2021, qu'aucun autre motif de dérogation n'était applicable dans le cas de cet enfant et a proposé à la commune de Villy-Bocage qu'elle fasse un courrier demandant l'annulation du titre de paiement correspondant.

Après délibération le conseil municipal décide de refuser de payer les frais de scolarité demandés au titre de l'année scolaire 2016-2017 par la commune de Villers-Bocage et autorise M. le Maire à émettre et signer tout document y afférent.

14

MOTION « ELAGAGE DES HAIES LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES

M. le Maire fait savoir que, par suite de l'information fournie par un conseiller municipal, le département a réduit le nombre de passages lors de l'élitage le long des voies départementales. Il propose à la discussion et au vote une motion à envoyer au Conseil Départemental du Calvados.

M. le Maire donne lecture du projet de motion soumis au vote du Conseil municipal.

La motion est présentée au dossier « Nos Agriculteurs » de ce bulletin municipal.

Après délibération le conseil municipal décide de voter cette motion et de la soumettre aux autres communes et à la communauté de commune de Pré Bocage Intercom.

14

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021

●Eric BAYEUX, ●Sandrine BERNIER, ●Michel ECOBICHON, ●Marie GAZEL, ●Noëlle GROULT, ●Alexandre LEBASTARD, ●Christophe LEBON, ●Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, ●Arnaud MARIE, ●Catherine MARIE, ●Anthony PELLERIN, ●Jean-Luc ROUSSEL, ●Omar TOUZANI, ●Thérèse ZEKAR.

● présent(e)

● représenté(e)

● absent(e)

✍ Secrétaire de séance

Légende pour les délibérations : ■ Pour

■ Contre

■ Abstention

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE PRE-BOCAGE INTERCOM

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que nous avons reçu le 24 février 2021 le rapport de la CLECT pour 2021. Ce rapport indique pour chaque commune quelles sont les Attributions de Compensation (AC) : charges (débit) ou versements (crédit) qui seront versées aux communes en fonction des critères suivants :

- Taxe professionnelle sur le territoire de la commune,
- Charges liées à l'utilisation du service d'urbanisme commun de PBI, notamment l'établissement des PLU communaux avant l'approbation du PLUI,
- Charges liées à l'entretien de la voirie communale,
- Charges liées à l'entretien des sentiers de randonnée entrant dans la compétence de PBI.

Le montant établi par la CLECT pour la commune de Villy-Bocage en 2021 s'élève à – (moins) 23 941 €. Le montant de 23 941 € sera à inscrire en dépenses de fonctionnement du budget 2021 au compte 739211 « Attributions de Compensation ». Le rapport 2021 de la CLECT a été envoyé à tous les conseillers.

Un débat s'est instauré sur le mode de calcul des versements et charges incombant à la municipalité, notamment celles relatives à la taxe professionnelle. De ce débat, il ressort un souhait d'une plus grande transparence et clarté, ainsi que d'une répartition plus équitable de la taxe professionnelle entre les communes-membres.

M. le Maire propose au conseil d'adopter la délibération proposée par Pré-Bocage Intercom.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 15 février 2021 tel que présenté en annexe ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

9

5

CONVENTION DE CADRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PRE-BOCAGE INTERCOM ET LA COMMUNE DE VILLY-BOCAGE POUR LE TERRAIN MULTISPORTS INTERCOMMUNAL

M. le Maire fait savoir au Conseil qu'il a reçu par courrier le 11 mars 2021 une nouvelle convention de cadrage des terrains multisports qui convient notamment de la mise à disposition de la commune par PBI du matériel nécessaire à

l'entretien du terrain multisport : sable de remplissage et balai brosse pour gazon synthétique. Cette nouvelle convention a été envoyée à tous les conseillers le 18 mars 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter cette nouvelle convention et de l'autoriser à la signer.

Après délibération le conseil municipal décide d'accepter cette nouvelle convention et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

11

3

TRAVAUX POUR LA SECURISATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE : REPORTE

M. le maire fait savoir au conseil que la commission Patrimoine, Travaux, Bâtiments publics et Voirie propose de monter un dossier de financement et de subvention pour la réfection de la toiture de la classe CP-CE1-garderie (bâtiment C1) et la mise aux normes énergétiques de ce bâtiment pour 2022. En attendant, afin de sécuriser cette toiture et d'éviter toute chute d'objets dans les cours d'école, la commission propose d'installer un filet de protection sur cette toiture. Le prix d'achat de ce filet s'élèverait à environ 1200 € TTC sans compter les accessoires et le prix de location de la nacelle pour le poser.

Le sujet ayant ouvert un débat sur la pertinence de ces travaux au regard de l'étanchéité d'une part et de la complexité de la tâche à réaliser d'autre part, Monsieur le Maire propose au conseil de reporter la délibération et de solliciter un devis pour la fourniture et la pose d'un filet.

Après délibération, le conseil municipal décide de reporter ce sujet après réception de devis pour la fourniture et la pose d'un filet, et charge la commission Patrimoine, Travaux, Bâtiments publics et Voirie d'obtenir les devis correspondants.

13

1

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2021

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. »

En raison du délai de préparation et de mise au vote du Budget Primitif 2021 dans le courant du 1er trimestre et afin d'assurer la continuité des règlements des factures durant cette période, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, à engager, liquider et mandater antérieurement à l'adoption du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits fixés ci-après :

Total des prévisions des dépenses investissement 2020	797 372,81 €
Moins dépenses emprunt prévision au 1641	28 918,74 €
Moins restes à réaliser dépenses 2019 au 2313 (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunt », Hors « restes à réaliser » et hors Chapitre 001 « Déficit »)	350 999,97 €
Montant budgétisé en 2020	417 454,10 €

Conformément aux textes applicables, le montant maximum disponible est de 104 363,53€ (soit 25 % de 417 454,10€).

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

- Facture de la société AIDEC Informatique pour l'installation d'un serveur NAS et d'un système de sauvegarde d'un montant de 1038,61 €. Le montant sera à prélever sur l'opération n° 14 « Acquisitions mobilières », article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique ».

Soit un total de 1038,61 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus. Cette dépense sera inscrite au Budget 2021.

14

INFORMATIONS DIVERSES

- Proposition de réflexion à la création d'un 3^{ème} poste d'adjoint : Monsieur le Maire souligne l'importance d'un soutien auprès du maire et des adjoints actuels car la tâche est grande. Il souligne également l'importance du critère de disponibilité pour ce poste et invite les conseillers à réfléchir à une candidature éventuelle pour la prochaine réunion de conseil qui aura lieu le 13 avril prochain.

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021

● Eric BAYEUX, ● Sandrine BERNIER, ● Michel ECOBICHON, ● Marie GAZEL, ● Noëlle GROULT, ● Alexandre LEBASTARD, ● Christophe LEBON, ● Sylvie LUBIN-MACQUAIRE, ● Arnaud MARIE, ● Catherine MARIE, ● Anthony PELLERIN, ● Jean-Luc ROUSSEL, ● Omar TOUZANI, ● Thérèse ZEKAR.

● présent(e)

● représenté(e)

● absent(e)

✍ Secrétaire de séance

Légende pour les délibérations : ■ Pour

■ Contre

■ Abstention

DELIBERATION POUR LA DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT APRES DEMISSION D'UN ADJOINT ET POUR LE POSITIONNEMENT DU NOUVEAU POSTE DANS LE TABLEAU

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Suite à la démission de Madame Karine LE SOMPTIER du poste de 2ème adjointe, le nombre de postes d'adjoints a été provisoirement réduit à 2 lors de la réunion de conseil du 23 février 2021 pour permettre un temps de réflexion sur la nécessité ou pas d'avoir trois adjoints.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint et que le nouveau poste à pourvoir soit classé comme 3ème adjoint dans l'ordre du tableau.

14

ELECTION DU 3EME ADJOINT - DECISION DE PROCEDER A L'ELECTION

M. le Maire fait savoir au conseil que, selon l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, 5ème alinéa, le conseil municipal comportant actuellement quatorze conseillers sur un total de quinze, M. le Maire propose au conseil que l'élection du 3ème adjoint ait lieu sans élections complémentaires préalables.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de procéder à l'élection du 3ème adjoint sans élections complémentaires préalables.

14

ELECTION DU 3EME ADJOINT - VOTE

M. le Maire fait savoir au conseil que, vu le code général des collectivités territoriales, le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les 2 assesseurs nommés sont : Mme GAZEL Marie et M. PELLERIN Anthony

Le secrétaire nommé pour cette élection est : Mme MARIE Catherine

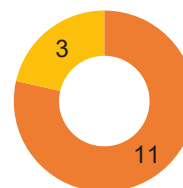
Les candidats au poste de 3ème adjoint sont :

M. ECOBICHON Michel ● et M. LEBASTARD Alexandre ●

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

M. ECOBICHON Michel ● obtient 11 voix et M. LEBASTARD Alexandre ● obtient 3 voix

M. ECOBICHON Michel ● a été proclamé 3ème adjoint et a été immédiatement installé.



ELECTION DU 3EME ADJOINT – INDEMNITE DE FONCTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; vu la délibération n°2020-03-06 du 4 juillet 2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec effet immédiat :

- Que le montant de l'indemnité brute mensuelle du 3ème adjoint sera au taux de 10,7 % de l'indice terminal brut de la fonction publique comme les autres adjoints ;
- Que les indemnités mensuelles de fonction attribuées au Maire et aux autres adjoints restent inchangées (40,3% pour le Maire et 10.7% pour chacun des adjoints).

13

1

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021

M. le Maire fait savoir que le conseil municipal est appelé à voter le taux d'imposition pour l'année 2021 avant le 15 avril 2021. Cette année, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale du Foncier Bâti. Le taux de la part départementale s'élève à 22,10 % et vient donc s'ajouter au taux communal de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) qui était à 17,88% en 2020, soit un taux global pour la commune de 38,98%.

Le taux communal de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) s'élevait à 31,87% en 2020. Ce taux n'a pas changé depuis 2016. La base d'imposition prévisionnelle 2021 est de 378 400 € pour la TFB et de 104 200 € pour la TFNB.

M. le Maire propose une augmentation de 4%.

Après débat, le conseil municipal choisit de retenir le taux de 2 % et donc de fixer le taux 2021 de la Taxe sur le Foncier Bâti à 40,78 % et le taux 2021 de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 32,51 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40,78 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **32,51 %**,

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services financiers.

8

4

2

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNE 2020

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Compte de gestion 2020 :

- Investissement : - **128 892,01 €**
- Fonctionnement : + **20 329,87 €**
- Résultat de l'exercice : - **108 562,14 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget principal de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et fait apparaître un déficit de l'exercice de - 108 562,14 €.

14

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE 2020

Sous la présidence de Mme Thérèse ZEKAR, doyenne, M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 qui fait ressortir les chiffres suivants :

Résultat 2019 en fonctionnement	+ 175 172,84 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 20 329,87 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 195 502,71 €

Résultat 2019 de la section d'investissement	+ 116 909,32 €
Résultat 2020 de la section d'investissement	- 128 892,01 €
Résultat cumulé d'investissement	- 11 982,69 €

Résultat de clôture (cumulé fonctionnement + investissement) + **183 520,02 €**

M. le Maire précise que les écritures sont conformes avec celles du comptable public. Il quitte la séance, avant que les conseillers ne procèdent au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 étant précisé que le remboursement du Fonds de Compensation de la TVA des années 2019, 2020 et 2021 correspondant aux travaux de l'espace culturel devra être affecté au remboursement de l'emprunt de 70 000 € qui sera exigible le 29 juillet 2022.

13

M. le Maire est invité à reprendre sa place en séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET DE LA COMMUNE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, du compte de gestion et du compte administratif du budget de la commune approuvés précédemment il en ressort les chiffres suivants :

Résultat cumulé de fonctionnement	+ 195 502,71 €
Résultat cumulé d'investissement (compte 001)	- 11 982,69 €
Solde des Restes à réaliser en investissement	- 39 321,35 €

Besoin de Financement de la section investissement en 2020	51 304,04 €	
Affectation du résultat du fonctionnement à mettre en investissement (cpte 1068) :		51 304,04 €
Résultat de fonctionnement 2020 à reporter sur 2021 (compte 002) :		144 198,67 €

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 51 304,04 euros à l'article 1068 en recettes d'investissement et le résultat de fonctionnement au poste à nouveau créateur ligne 002 pour la somme de 144 198,67 euros.

14

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire indique au conseil municipal que la commission Culture, Vie Associative et Citoyenneté qui s'est réunie le 8 mars 2021 propose un nouveau système de répartition des subventions d'un montant global de subventions aux associations de 2000€ (contre 1700€ l'an passé) comprenant une enveloppe de base et une enveloppe complémentaire :

- Une enveloppe de base de 1000€ avec un montant par association de :
 - 150€ pour les associations communales (contre 220€ les années passées)
 - 75€ pour les associations hors commune (contre 150€ les années passées)
- Une enveloppe complémentaire de 1000€ pour les associations qui seront porteuses de projets sur la commune

La décision d'attribuer une subvention revient uniquement à la commune. L'attribution ne sera possible que si :

- L'association en fait la demande écrite avant le 15 mars de l'année en cours
- Elle fournit un bilan de l'année écoulée pour et son numéro de SIRET
- Elle fournit des informations détaillées et chiffrées sur ses projets pour l'année à venir (pour celles qui sollicitent en plus une attribution au titre de l'enveloppe complémentaire)

Chaque association de la commune aura le droit de réserver et d'utiliser gratuitement la salle des fêtes un weekend / an

Sur proposition de M. le Maire et après délibération le conseil municipal décide d'adopter la méthode d'attribution des subventions telle que décrite ci-dessus et d'inscrire le montant de 2000 € au compte 6574 du budget 2021.

12

2

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

M. le Maire rappelle que la commission « Budget-finances » s'est réunie plusieurs fois pour finaliser le projet de budget 2021 et que ce projet tient compte d'une part des éléments transmis par les services de l'Etat et d'autre part des chiffres remontés par les différentes commissions.

M. ECOBICHON, vice-président de la commission Budget-Finances présente aux conseillers le budget 2021, chapitre par chapitre qui, au global, s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **501 535,67 €**
Recettes de fonctionnement : **501 535,67 €**

Dépenses d'investissement : **610 944,88 €**
Recettes d'investissement : **610 944,88 €**

La synthèse du budget primitif pour l'année 2021 est présentée en page 8 du présent bulletin municipal.

Sur proposition du M. le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2021 tel que présenté.

14

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020,

M. le Maire rappelle qu'aucune écriture n'a eu lieu dans l'exercice comptable 2020. Les chiffres de l'an passé sont donc inchangés. Il apparaît un déficit global de – 1 999,62 €. Il rappelle également que le projet d'assainissement collectif de la commune est soumis d'une part au résultat de l'étude de zonage d'assainissement en cours et d'autre part au résultat des contentieux en cours sur le PLU de la commune et le PLUI de Pré-Bocage Intercom. Il y a donc très peu de chances que ce projet voie le jour en 2021, néanmoins il propose de maintenir ce budget annexe pour les années futures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget annexe assainissement de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et fait apparaître un déficit de l'exercice de – 1 999,62 €.

14

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020

Sous la Présidence de Mme Thérèse ZEKAR, doyenne, M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget annexe « Assainissement », identique au compte de gestion 2020, qui fait ressortir les chiffres suivants : Déficit d'investissement, correspondant aux frais d'enquête publique et d'ingénierie : -1999,62 €

M. le Maire précise que les écritures sont en tous points conformes avec celles du comptable public.

M. le Maire quitte la séance, avant que les conseillers ne procèdent au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement.

13

M. le Maire est invité à reprendre sa place en séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. le Maire fait savoir au Conseil municipal que le compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement », identique au compte de gestion 2019, a été approuvé précédemment et fait ressortir les chiffres suivants :

Déficit d'investissement, correspondant aux frais d'enquête publique et d'ingénierie : -1999,62 €

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'affecter le résultat négatif de – 1999,62 euros (article 001) en report à nouveau débiteur de la section d'investissement du budget primitif de l'assainissement 2021.

14

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021

M. le Maire rappelle que tous les conseillers ont été destinataires des tableaux présentant tous les détails du budget assainissement, ligne par ligne et chapitre par chapitre. Il rappelle enfin que, compte tenu des contentieux en cours, ce budget est provisoire car le projet ne pourra probablement pas être démarré en 2021.

Il présente au Conseil Municipal le budget 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Dépenses d'exploitation =	20 000,00 €	Dépenses d'investissement =	470 999,62 €
Recettes d'exploitation =	20 000,00 €	Recettes d'investissement =	470 999,62 €

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif Annexe Assainissement 2021 tel que présenté ci-dessus.

13

1

ENCAISSEMENT DE RECETTES POUR LA VENTE DE FERRAILLE

M. le maire fait savoir au conseil qu'à l'occasion de rangement dans le local technique de la mairie il a été collecté par l'équipe technique une certaine quantité de métaux qui ne trouvent plus leur utilisation.

M. le Maire a décidé de vendre ces métaux à l'entreprise spécialisée, ARD Closmenil située à Tracy-Bocage. Cette vente a donné lieu à une émission de chèque d'un montant de 76,96 € pour laquelle le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour permettre son encaissement au budget communal 2021, en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à encaisser le chèque de la société ARD Closmenil d'un montant de 76,96 € et l'autorise à signer tout document y afférent.

14

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION L'ETINCELLE

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu un courrier daté du 10 avril 2021 de la part de la présidente de l'association L'Etincelle qui indique que, lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association du 9 avril 2021, les statuts de cette association ont été modifiés et que ces modifications impactent notamment le nombre de représentants de la commune au Conseil d'Administration de l'association en question.

Les nouveaux statuts de l'association L'Etincelle prévoient que le nombre de représentants de la commune au sein de son CA est réduit à un titulaire et un suppléant.

M. le Maire propose donc que l'on procède à l'élection de ce titulaire et de son suppléant.

Est candidate au poste de titulaire : Mme BERNIER Sandrine

Il est procédé à l'élection :

Mme BERNIER Sandrine a obtenu : 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

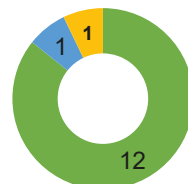
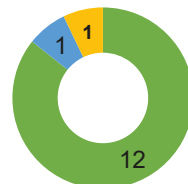
Mme BERNIER Sandrine est élue déléguée titulaire au CA de l'association L'Etincelle.

Est candidate au poste de suppléante : Mme MARIE Catherine

Il est procédé à l'élection :

Mme MARIE Catherine a obtenu : 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

Mme MARIE Catherine est élue déléguée suppléante au CA de l'association L'Etincelle.



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MAI 2021

Légende pour les délibérations : ■ Pour ■ Contre ■ Abstention

NOTIFICATION DE DELIBERATION DE PBI SUR LA PRISE DE COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE »

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Pré-Bocage Intercom Normandie concernant la prise de compétence de l'organisation de la mobilité.

La décision de prise de cette compétence par Pré-Bocage Intercom Normandie a été approuvée lors du conseil communautaire du 17 février 2021.

M. le Maire rappelle que les communes disposent d'un délai de 3 mois, soit au plus tard le 30 juin 2021 pour se positionner et propose au conseil de délibérer sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom Normandie.

Le conseil municipal décide d'approuver la prise de compétence « Organisation de la mobilité » par Pré-Bocage Intercom Normandie le 17 février 2021 et charge M. le Maire de transmettre cette décision à Pré-bocage Intercom après transmission à la Sous-Préfecture.

10

4

NOTIFICATION RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE PBI

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que, par courriel envoyé à l'ensemble des communes du territoire le 13 avril 2021, Pré-Bocage Intercom a transmis son Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 tel qu'il a été adopté en conseil communautaire du 31 mars 2021.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération le conseil municipal décide de :

- PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientation budgétaire 2021 de Pré-Bocage Intercom transmis et voté au conseil communautaire du 31 mars 2021 ;
- NOTIFIER à Pré-Bocage Intercom la délibération correspondante prise par le conseil municipal de la commune.

14

ACHAT DE MATERIEL POUR L'ATELIER COMMUNAL

M. le Maire rappelle l'urgence d'équiper l'atelier technique communal en matériel afin que l'agent technique communal puisse effectuer les tâches qui lui incombent dans de meilleures conditions. La liste de ce matériel à acheter comporte notamment un souffleur thermique, un nettoyeur haute pression, un poste à souder, une perceuse à percussion, du matériel électroportatif, un cric hydraulique, une caisse 3 points et une tondeuse autoportée professionnelle. Des devis ont été demandés auprès de plusieurs enseignes de bricolage du département et ont permis d'inscrire au budget 2021 la somme de 10 000 € TTC à l'opération n° 24 « Matériel atelier technique ».

Sur proposition de M. le Maire et après délibération le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à procéder à ces achats tout en respectant le budget alloué à ce poste.

14

CREATION DE POSTE TEMPORAIRE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL OU TRAVAUX D'INTERET GENERAL

M. le Maire rappelle que dans le budget primitif 2021 il a été prévu le recrutement à temps non complet (20h par semaine) d'un agent technique temporaire durant les 5 mois de la saison estivale pour venir seconder l'agent technique communal.

Il est nécessaire de créer un poste temporaire d'agent technique territorial à temps non complet. Une autre solution serait de faire appel à des Travaux d'Intérêt Général (TIG) mais avec les restrictions suivantes : suivant les peines attribuées par le tribunal et selon la date du délit commis ces TIG peuvent varier entre 20 et 400 heures. M. le maire propose de créer un poste temporaire sur une période donnée et de rester ouvert sur l'accueil d'une personne relevant d'un dispositif TIG.

Après délibération le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial temporaire à temps non complet (20 heures par semaine) pour venir seconder l'agent technique communal, à compter du 15 juin 2021 et jusqu'au 15 septembre 2021. Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées aux articles 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier des compétences décrites dans la fiche de poste.

14

ACHAT ET POSE DES EXTINCTEURS, PLAQUES DE SIGNALISATION ET PLANS D'EVACUATION DANS L'ATELIER CULTUREL

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'ouverture de L'Atelier (espace culturel) est conditionnée au respect des normes de sécurité en vigueur. Pour ce faire il faut notamment le doter d'extincteurs et autres équipements de sécurité prévu dans le permis de construire mais non fournis dans le cadre du marché passé en 2019 avec les différentes entreprises.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération le conseil municipal décide de retenir la société DESAUTEL pour un montant de 1105,92 € TTC pour la fourniture et la pose des équipements de sécurité nécessaires à l'agrément de L'Atelier culturel par la commission de sécurité. Ce montant sera à imputer à l'opération n° 18 « Espace Culturel ».

13

1

CHOIX DU LOGO DE L'ATELIER CULTUREL

M. le Maire indique au conseil municipal que la commission Communication a travaillé sur le logo et la signalisation de L'Atelier culturel avec l'aide de plusieurs graphistes locaux et propose de choisir parmi les logos présentés en séance.

Après délibération le conseil municipal a retenu un logo parmi les 4 présentés et charge la commission communication d'étudier sa réalisation.

8

4

2

POSE DU FILET SUR LA TOITURE DE L'ECOLE (CLASSE CP/CE1-GARDERIE)

M. le Maire rappelle qu'en attendant des travaux plus conséquents, afin de sécuriser la toiture du bâtiment C1 de l'école et d'éviter toute chute d'objets dans les cours d'école, le conseil municipal avait décidé de demander un devis pour la pose de ce filet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de la société Tirard Couverture pour un montant de 1155,60 € TTC. Ce montant sera imputé à l'opération n° 19 « Bâtiments scolaires ».

13

1

ACHAT DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle que cela fait déjà plusieurs années que le conseil d'école a demandé à la commune d'équiper la bibliothèque de l'école en mobilier : étagères, tables et sièges. Actuellement les livres sont posés à même le sol dans des cartons. Cette dépense en investissement a été inscrite au budget 2021 à l'opération n° 19 « Bâtiments scolaires » pour un montant de 5 000 € TTC. Après différentes recherches avec la directrice de l'Ecole des Sources, 2 devis ont été obtenus sur Internet auprès de Nathan Matériel Educatif et de l'UGAP. Hormis le prix, la différence principale entre ces devis est que chez Nathan les tables sont rectangulaires, alors que chez UGAP elles sont rondes, ce qui est plus convivial pour pratiquer des jeux de société.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération le conseil municipal décide de retenir le devis de l'UGAP pour un montant de 4 884,36 € TTC, avec un maximum de 5 000 € TTC en cas de réactualisation éventuelle du devis.

12

2

ACHAT VITRINE D'AFFICHAGE POUR LES ECOLES

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la vitrine d'affichage des écoles, devant la maternelle, a été retirée en 2020 (hors d'usage, porte cassée) et a provisoirement été remplacée par un panneau en bois contre-plaqué. L'affichage sur ce panneau pose problème puisque, même plastifiées, les feuilles affichées prennent l'eau et deviennent illisibles. Il propose de le remplacer par une vitrine étanche. Deux devis ont été obtenus auprès de l'UGAP et de MAXIBURO.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération le conseil municipal décide de retenir le devis de la société MAXIBURO pour un montant de 257,04 € TTC. Ce montant sera prélevé sur l'opération n° 14 « Acquisitions Mobilières ».

14

DEBROUSSAILLAGE-ELAGAGE DES ROUTES DE LA COMMUNE

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu le 19 mars 2021 un devis de la société SAS BESNARD de MONTAMY concernant le débroussaillage/élagage des bordures des routes de la commune, société avec qui nous avons travaillé les années précédentes et propose de reconduire le choix de cette entreprise pour :

- Le débroussaillage/élagage des routes communales : 2 passages par an en mai-juin et septembre-octobre,
- Le débroussaillage/élagage des chemins communaux : 1 passage en juillet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à procéder à cette prestation dans les meilleurs délais tout en respectant un montant maximum de 2800 €.

14

APPEL D'OFFRES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE

M. le Maire indique que la commission Education et Vie Scolaire a établi un nouveau cahier des charges pour la restauration scolaire en liaison froide. Ce cahier des charges devrait permettre de consulter d'autres entreprises de restauration pour la rentrée scolaire 2021-2022. La commission propose de négocier notamment avec Convivio sur la base de ce cahier des charges.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de négocier notamment avec Convivio pour la prochaine année scolaire.

14

Mme GAZEL Marie quitte la séance.

CHOIX D'UN NOUVEAU SYSTEME DE GESTION ET DE FACTURATION DES FRAIS DE CANTINE ET DE GARDERIE

M. le Maire indique que la commission Education et Vie Scolaire, avec l'aide d'une stagiaire, a étudié différents scénarios de paiement de la garderie et en a retenu deux :

- o Scénario « au forfait » : un forfait jour ou mensuel, au choix, mais applicable tout au long de l'année (modifiable uniquement pour cas exceptionnel)
- o Scénario « au réel » : un tarif au temps réel passé par l'enfant en garderie : le logiciel Modularis existant permet de faire le calcul automatiquement en fonction de l'heure d'arrivée le matin en garderie et de l'heure de départ le soir. Il génère ensuite les titres de paiement et les envoie au service de gestion comptable de Vire.

Une présentation des deux scénarios est faite en séance et Monsieur le Maire propose que le conseil se positionne sur l'une ou l'autre de ces solutions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de partir sur le fonctionnement au forfait et charge la commission Vie Scolaire d'étudier la question du prix de ce scénario.

9

2

2

M. PELLERIN Anthony quitte la séance.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : DELIBERATION D'INTENTION DE CONSTITUER UN CMJ SUR LA COMMUNE

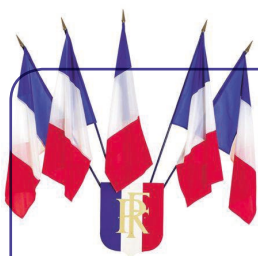
M. le Maire signale que Pré-Bocage Intercom, via la commission enfance et jeunesse, souhaite recenser rapidement les communes qui ont créé ou ont l'intention de créer un Conseil Municipal des Jeunes afin de créer un conseil communautaire des jeunes.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'approuver le principe de la création d'un conseil municipal des jeunes sur la commune, les modalités en seront étudiées et précisées par la suite par la Commission Culture, Vie Associative et Sociale et Citoyenneté et soumises au conseil lors d'une prochaine réunion.

12

BON A SAVOIR :

La liste de toutes les associations qui existent à Villy-Bocage est disponible sur le site internet de votre village : www.villybocage.fr/associations/



ANCIENS COMBATTANTS

Cette année encore, par mesures sanitaires, notre association n'a pu tenir ses événements comme elle l'aurait voulu. Nous avons, pour la troisième fois consécutive, commémoré les héros du XXe siècle et les Victoires de 1918 et 1945 (respectivement les 11-Novembre et 8-Mai) dans des conditions particulières et en comités restreints.

Nous espérons que la prochaine commémoration pourra se tenir avec du public, par devoir de mémoire, et en particulier avec les plus jeunes, pour la transmission.

Nous n'avons pas non plus pu organiser la traditionnelle galette de l'association, en janvier ! Mais nous avons distribué à nos membres et sympathisants une part de galette chez chacun d'eux. Distribution fort appréciée.

Pour adhérer à l'association : contactez son Président Maurice LEPOULTIER, ou écrivez-nous : ancienscombattantsvillybocage@gmail.com



Annus

horribilis est l'expression qui résume le mieux cette année pour la Troupe Tonton Marcel et beaucoup d'autres associations.

Il faut maintenant se nourrir de ces moments difficiles pour en sortir de belles choses positives. La troupe se projette donc sur la prochaine saison 2021/2022.

Le conseil d'administration et les animateurs se sont réunis en mai pour commencer à la préparer (notre photo). Tout le monde a hâte de reprendre les activités et on va se projeter vers un nouveau projet de spectacle en 2022. Le thème n'est pas encore arrêté à l'heure où l'on vous parle mais ça cogite...

Nous pouvons compter sur nos équipes en place mais nous faisons aussi appel à des volontaires de la commune ou d'ailleurs pour s'amuser avec nous au sein de cette association Villysoise de plus de 60 ans.

Si vous êtes animateur, bricoleur, couturier, décorateur, auteur, acteur, technicien ou simplement volontaire pour aider, contactez-nous.

Notez déjà les dates à retenir:

- Vendredi 17 septembre à 20H30 à Villy, Assemblée Générale avec une petite surprise du conseil d'administration.
- Début des activités en octobre.
- 1, 2 et 3 avril 2022 Spectacle Théâtral de la troupe.

Contacts :

Ugo FONTENELLE, Président ugo.fontenelle@orange.fr
Isabelle MIALDEA, Animatrice générale i.mialdea@free.fr

Faut qu'il saute encore plus haut... la troupe Tonton Marcel vous souhaite à tous un bel été pour RESPIRER.



Adhérer c'est nous soutenir et nous permettre de mener à bien notre mission de culture pour tous. C'est aussi participer à la vie de l'association et à ses différentes activités.

L'association «L'Étincelle» a pour mission d'animer et de gérer les activités pluridisciplinaires de l'Atelier, l'espace culturel de la commune de Villy-Bocage.

Aussi, l'objectif est de promouvoir et de valoriser la vie culturelle et associative en milieu rural et de favoriser le lien intergénérationnel sur le territoire du Pré-Bocage.

Nous sommes impatients de vous rencontrer et nous espérons que vous prendrez du plaisir à être parmi nous.

N'hésitez pas à vous abonner à la page Facebook «L'Atelier Villy-Bocage» pour suivre l'actualité de ce nouveau lieu de partages et de rencontres culturelles.

Culturellement !

Contact :
Isabelle MIALDEA
06 08 76 80 40
lateliervilly@gmail.com





L'Association Villy-Village, en partenariat avec l'Association Villy-Découvertes, a reçu l'appui de la Mairie de Villy pour organiser le 21 Mars 2021, une opération de nettoyage de la nature à laquelle de nombreux habitants ont pris part.

Une quarantaine de personnes se sont donc retrouvées en début de matinée, place de la Mairie, pour participer à cette action. Plusieurs équipes ont été constituées et ont été réparties dans divers lieux dits de la commune afin de procéder au ramassage durant une heure et demie des déchets divers et variés trouvés, le long des routes et chemins de la commune.

Au-delà des déchets « classiques » : papiers divers, boîtes de conserve, jantes de voitures, il a également été ramassé :

- Une bouteille de gaz
 - Un cadre de vélo (complètement rouillé)
 - Un nombre incalculable de bouteilles en verre
- « Au total, un bien triste résultat de 182 kg de déchets ramassés et une constatation qui coule de source : Cette opération sera à renouveler très rapidement »

En conclusion, chacun à leur niveau, les habitants se doivent de prendre la mesure de ce fléau, et nous vous invitons à vous mobiliser pour la planète, en participant au prochain ramassage (date non arrêtée) des divers déchets polluants les différents lieux dits de la commune.



L'association vous informera prochainement de son programme des manifestations à venir. Retrouvons-nous sur facebook :

www.facebook.com/assovillyvillage



PAROISSES

**Saint-Michel en pré-Bocage
& Sainte-Marie-des-Vents.**

L'église de Villy-Bocage est ouverte, en principe, tous les jours de 9h à 17h.

Inscriptions catéchèse 2021 / 2022 : Mardi 7 septembre de 16h30 à 18h, salle paroissiale de Villers-Bocage.

Visite pastorale du pôle par Monseigneur Jacques Habert (Pôle : Condé sur Noireau, Thury Harcourt, Aunay/odon, Villers-Bocage, Caumont l'éventé). En raison des conditions sanitaires, la visite a été reportée, elle aura lieu du 5 au 8 octobre 2021.

Antenne du Secours Catholique :
13, rue Saint-Martin à Villers-Bocage

Permanence d'accueil le mardi 14h-16h ou sur rendez-vous. Téléphoner au 06.89.38.51.92.

Messes :- Villers-Bocage les dimanches à 11 h.
- Caumont l'Eventé les samedis à 18h 30

Consultation de tout horaire de messes en France sur <https://messes.info/horaires>

Téléphone presbytère Villers-Bocage :
Père Laurent Delbé au 02.31.77.02.13

Promouvoir et ouvrir à tous la culture du patrimoine sous toutes ses formes !

Les occasions de se rencontrer se sont fait attendre : l'association souhaite organiser expos, randonnées (notamment, en partenariat avec Villy-Village, une deuxième « marche verte » pour nettoyer la campagne en projet) et ateliers thématiques (généalogiques etc).

Pendant les confinements, l'association a proposé les parcours « VUH ! » (pour Villy-Une-Heure). Ces randonnées, des balades courtes (rayon de 1km de la majorité des hameaux du village), sont disponibles sur notre page Facebook !

En mai, nous avons présenté une mini-exposition de photos de fleurs dans le bourg. Nous avons également proposé à la municipalité une convention annuelle pour améliorer la qualité de certains chemins communaux.



En juin, nous sommes intervenus en classe de CE2-CM1-CM2 de l'école pour trois ateliers de découvertes de l'architecture et du patrimoine ! Nous avons même réalisé une maquette du bourg !

Pour mener à bien tous les projets, nous vous invitons à adhérer dès aujourd'hui à l'association! Pour une personne ou pour tout le foyer, c'est le même prix :
10,00€ / an.

Engagez-vous à nos côtés & contactez-nous :

helloasso.com/associations/villy-decouvertes/adhesions/adhesion-vd-2021

- villydecouvertes@gmail.com
- 06 15 92 58 76 (Cédric MOUCHEL-VICHARD, Trésorier)
- www.facebook.com/villydecouvertes/
- www.instagram.com/villydecouvertes/
- 1 Place de la Mairie, 14310 VILLY-BOCAGE



En Juillet

■ Samedi 3 et dimanche 4 juillet

à partir de 14 h

Festival «Les pieds dans les étoiles»

Le bourg Villy Bocage

■ Mercredi 7 juillet, 14h

Visites Insolites St Pierre Tarontaine/

Soulevre en Bocage

Balade Botanique « de Rose en rose au pas de l'âne »

■ Samedi 11 et dimanche 12 juillet

Fêtes médiévales de Banneville

Chapelle St Clair Banneville/Ajon

■ Mercredi 31 juillet 14h

Visites Insolites : Landes /Ajon

Visites guidées des fours à chaux

■ Mercredi 28 juillet 14h

Visites Insolites : Vire Normandie

Visite d'une usine hydroélectrique et visite de la microcentrale hydroélectrique de l'Ecluse.

En Août

■ Mercredi 4 août : 14h

Visites Insolites : La Saffrie/ Montchamps

Valdallière

Balade botanique "Avec tous nos sens"

■ Mercredi 11 août : 14h

Visites Insolites : Villers Bocage

Visite guidée du Château de Villers Bocage

■ Mercredi 18 août : 14h

Visites Insolites : Landelles-et-Coupigny

Visite commentée de l'église, des chapelles et de l'ancienne salle de justice.

Visite d'un moulin à l'huile

■ Mercredi 25 août : 14h

Visites Insolites : Anctoville

« Histoire et pratique de la radiesthésie de nos campagnes »

En Septembre

■ En septembre...

Ouverture des inscriptions pour

l'association TTM

■ Vendredi 17 septembre 20h30

Assemblée Générale de L'association de Théâtre TTM.

■ du Samedi 18 au 26 septembre

Journées du patrimoine et « Itinéraire, en quête d'artistes »

Expositions d'artistes dans des lieux insolites du Prébocage

■ Samedi 18 septembre

Numéro équestre-musique

20h30 à la Chapelle Saint-Clair

En Octobre

■ En octobre...

Reprise des ateliers de théâtre

■ Mardi 05 octobre

Marionette pour les tout-petits

Mano Dino, par le Friiix club

■ Mardi 12 octobre

Orchestre de Normandie.

Horaire et lieu restent à confirmer

en bleu : A VILLY-BOCAGE

en mauve : DANS L'INTERCOM & ALENTOURS



Agenda

En Novembre

■ Jeudi 11 Novembre

Commémoration de l'armistice 1918

Horaire reste à confirmer

■ Jeudi 11 Novembre

Assemblée Générale de L'association des Anciens Combattants.

Horaire et lieu restent à confirmer

■ Jeudi 18 novembre 19h45,

salle des fêtes Les Monts d'Aunay

Je suis tigre, par le Groupe Noces

■ Jeudi 25 novembre

Spectacle

Conférence magique de Rémi David

■ Mardi 23 et mercredi 24 novembre

Cirque

Max et Maurice, 2 clowns sous chapiteau

Horaire et lieu restent à confirmer

En Décembre

■ Mardi 7 décembre

L.U.C.A

spectacle caustique humoristique sur l'identité et les genres

Réservé aux + de 14 ans

■ vendredi 17 décembre

GROU : Spectacle pour tous.

par la Compagnie Renards / Effet Mer

Horaire et lieu restent à confirmer

POUR UN ÉTÉ AGRÉABLE...

Les beaux jours sont là, et avec eux les bonheurs des fêtes, repas en famille, des travaux et de l'entretien du jardin. Nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre. La vie en société suppose le respect de certaines règles de savoir-vivre, dont beaucoup correspondent à du bon sens : respect des autres, respect des espaces publics et privés...

■ Pour la tranquillité du voisinage, le bruit excessif de jour comme de nuit est à éviter au maximum, qu'il provienne de l'intérieur ou de l'extérieur de l'habitation.

■ Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, motoculteurs, tronçonneuses, raboteuses, ... doivent respecter les horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

■ Les propriétaires d'animaux (chiens notamment) doivent veiller à ce que ceux-ci n'aboient pas à toutes heures de la journée.

■ Respectez les droits de propriété privée et le Code de la Route : on ne stationne ni chez le voisin sans son consentement, ni sur la voie publique s'il ne s'agit pas d'une zone de stationnement autorisée

■ Dans tous les cas, chacun doit savoir faire preuve de tolérance et de civisme : pensez à vos voisins.

Le Conseil municipal vous souhaite

un très bel été !